**RAPPORT SUR L’EXÉCUTION DU PLAN**

**DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2022**

**ET SUR LE PROJET DE PLAN POUR 2023**

**Présenté le 5 mars 2023 à la première session**

**de la XIVe Assemblée populaire nationale**

**Commission nationale du Développement et de la Réforme**

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous sommes chargés par le Conseil des affaires d’État de soumettre le présent rapport à l’examen de la première session de la XIVe Assemblée populaire nationale (APN). Nous invitons, par la même occasion, les membres du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC) à nous faire part de leurs remarques.

**I. COMPTE RENDU DE L’EXÉCUTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2022**

L’année 2022 a revêtu une très grande importance dans l’histoire du Parti et de l’État. Couronné d’un grand succès, le XXe Congrès du Parti communiste chinois a dressé un grand plan sur l’édification intégrale d’un État socialiste moderne, indiqué plus clairement la direction à suivre et fixé les lignes d’action, afin de développer la cause du Parti et de l’État dans la nouvelle marche de la nouvelle ère et de réaliser l’objectif du deuxième centenaire. Face à une situation internationale instable et devant les tâches ardues et lourdes qui nous incombent en matière de réforme, de développement et de maintien de la stabilité, les différentes régions et les divers départements ont, sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping et guidés par la pensée de Xi Jinping sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, approfondi l’application de l’esprit du XIXe Congrès du Parti et de tous les plénums du Comité central issu de ce congrès, et étudié et appliqué consciencieusement l’esprit du XXe Congrès du Parti. En suivant les décisions et dispositions prises par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d’État, en se conformant au Rapport d’activité du gouvernement et au Plan de développement économique et social pour 2022 approuvés par la 5e session plénière de la XIIIe APN, ainsi qu’aux instructions émises par la Commission financière et économique de l’APN et au principe général « aller de l’avant à pas assurés », ils ont contrôlé efficacement l’épidémie de COVID-19, stabilisé l’économie et sécurisé le développement. La nouvelle vision de développement a été appliquée de façon intégrale, précise et globale. Des efforts plus énergiques et efficaces ont été déployés pour former une nouvelle architecture de développement, promouvoir un développement de qualité et approfondir la réforme côté offre. Nous avons pris en considération la situation nationale et internationale, coordonné la lutte contre la pandémie et le développement socioéconomique, attaché une importance égale au développement et à la sécurité, de manière à assurer les « six stabilisations » et les « six garanties ». Le macrocontrôle a été renforcé, ce qui nous a permis de faire face aux grands chocs entraînés par des facteurs imprévus. Tout cela a fait que notre économie a fonctionné régulièrement, la qualité de notre développement s’est améliorée, les innovations technologiques ont connu de nombreux succès, la réforme a été approfondie, l’ouverture s’est agrandie, la construction d’une belle Chine a bien progressé, l’emploi et les prix sont demeurés stables dans l’ensemble, la sécurité alimentaire et énergétique a été garantie, le niveau de vie de la population a été maintenu, et la situation économique et sociale est demeurée stable. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver de Beijing ont été couronnés de succès. La transformation complète de la Chine en un État socialiste moderne a progressé à grands pas.

I) En accordant la priorité à la santé de la population et dans le souci de sauver des vies, nous avons remporté une victoire décisive dans la lutte contre la COVID-19. Nous avons pris fermement en main l’initiative stratégique pour lutter de manière précise et scientifique contre la pandémie, sans oublier d’améliorer les mesures de prévention et de contrôle en fonction de l’évolution de la maladie. Nous avons publié la neuvième version du cahier de prévention et de contrôle, ainsi que la neuvième version du guide de traitement, et veillé à faire respecter strictement les neuf consignes dans ce domaine. Nous avons gagné la « bataille de défense de Shanghai » (l’épreuve la plus rude depuis la « bataille de défense de Wuhan ») et maîtrisé de manière rapide et résolue les foyers d’infection apparus dans plusieurs régions du pays, si bien que nous avons pu éviter la propagation foudroyante des souches hautement pathogènes et présentant un risque élevé de mortalité, ce qui nous a permis de gagner un temps précieux pour remporter la bataille décisive contre la COVID-19. La prévention et le contrôle menés sur une base régulière et les mesures d’urgence sont devenus plus précis et efficaces ; la prévention et le contrôle ont été renforcés durant les événements importants ou les jours fériés ainsi que dans les lieux prioritaires tels que les écoles, les maisons de retraite et les orphelinats ; la capacité de lutte contre la COVID-19 des villes-ports aux frontières a été renforcée ; des centres de confinement utilisables aussi bien en temps ordinaire qu’en période de crise ont été construits ; et tout a été fait pour assurer le ravitaillement en biens et produits au quotidien. Un grand effort a été fait pour développer des vaccins et des médicaments et promouvoir leur production et leur utilisation. La mise au point de vaccins et de médicaments chinois a réalisé de nouvelles avancées. La coopération internationale en matière de lutte contre la COVID-19 a été approfondie. Nous avons adopté la « liste blanche » pour les entreprises des chaînes industrielles et d’approvisionnement importantes et assuré le bon fonctionnement du transport et de la logistique, afin d’éviter la rupture des principales chaînes industrielles. Depuis novembre dernier, pour garantir la santé de la population et réduire l’incidence de cas graves, nous avons rajusté et optimisé continuellement les mesures anti-covid ; mis en place vingt mesures, et ensuite dix nouvelles mesures pour améliorer notre action en la matière ; renforcé l’offre de services de santé aux personnes âgées, aux femmes enceintes et parturientes et aux enfants ; promu énergiquement la vaccination des séniors ; garanti la production, la répartition et la fourniture de matériel anti-covid ; et freiné la hausse injustifiée des prix des produits concernés. Nous nous sommes également attachés à renforcer les services de soin aux échelons de base, à améliorer le système de prévention et de contrôle de l’épidémie et à accroître notre capacité d’intervention en cas d’urgence. Plus de 200 millions de malades ont fait l’objet de soins médicaux et près de 800 000 cas graves ont reçu un traitement efficace. Tous ces efforts nous ont permis de traiter la COVID-19 comme une maladie infectieuse de catégorie B et de passer en un temps relativement court à une nouvelle étape de notre lutte contre le virus. Les trois années de lutte que nous avons menées ont été particulières. Nous avons pu coordonner efficacement la lutte contre l’épidémie et le développement social et économique, protéger la vie et la santé de la population, et réduire le plus possible l’impact de l’épidémie sur le développement économique et social, de manière à réaliser un miracle dans l’histoire de la civilisation humaine : la réussite d’un pays à forte démographie dans la lutte contre une pandémie. Les faits ont démontré que l’évaluation judicieuse du Comité central du Parti sur l’évolution de la COVID-19, ses grandes décisions sur la politique sanitaire à mener et ses réajustements majeurs de stratégie étaient tout à fait adéquats. Ces dispositions énergiques et appréciées par la population ont abouti à de très bons résultats.

II) Nous avons assuré la stabilité socioéconomique du pays grâce à l’application d’une politique prudente et efficace en la matière. Face à des événements imprévus tels que les résurgences de la COVID-19 et la crise en Ukraine, nous avons pris la ferme décision de renforcer notre politique macroéconomique et mis l’accent sur la stabilisation de la croissance, de l’emploi et des prix, afin de favoriser la reprise de l’économie. En 2022, notre PIB a atteint 121 000 milliards de yuans, en hausse de 3,0 %. Dans les agglomérations urbaines, 12,06 millions de nouveaux emplois ont été créés et, en fin d’année, le taux de chômage au sens du recensement de la population a été de 5,5 %. Les prix sont restés généralement stables : la hausse mensuelle en glissement annuel de l’indice des prix à la consommation des ménages a été inférieure à 3 %, et la hausse annuelle a été de 2,0 %, formant un contraste frappant avec le niveau d’inflation mondial qui a battu un nouveau record jamais vu depuis 40 ans. La balance des paiements internationaux a été plutôt satisfaisante. Nos réserves en devises se sont chiffrées à 3 127,7 milliards de dollars américains à la fin de l’année 2022.

Premièrement, nous avons introduit des innovations dans le macrocontrôle, ce qui l’a rendu plus efficace. Un lot de politiques destinées à stabiliser l’économie et des mesures de suivi ont été élaborées et mises en œuvre, et l’inspection de l’application des politiques par les administrations locales a été renforcée, ce qui a permis d’atténuer efficacement l’impact des facteurs imprévisibles. La politique budgétaire de relance s’est avérée très pertinente et efficace et a produit des effets durables. Nous avons prévu un déficit de 3 370 milliards de yuans, ce qui a permis de garantir l’intensité des dépenses budgétaires et de maintenir le soutien énergique nécessaire à la reprise économique. Les obligations spéciales émises par les gouvernements locaux ont augmenté de 3 650 milliards de yuans et le solde de 502,9 milliards de yuans de dettes spéciales plafonnées a été réactivé et utilisé à bonne fin ; ces obligations spéciales ont été émises et utilisées à un rythme plus rapide et ont joué un rôle actif pour assurer des investissements continus et une croissance régulière. Le mécanisme d’acheminement direct de fonds a bien fonctionné, permettant d’améliorer la précision et la performance de l’utilisation des fonds budgétaires. Les « trois garanties » (garantir le versement des salaires, le fonctionnement des administrations et le bien-être social) aux échelons de base ont été consolidées. Les transferts de paiement des instances centrales aux instances locales ont atteint 9 710 milliards de yuans (+ 17,1 %), ce qui a diminué la tension budgétaire au niveau des districts (municipalités) qui s’était traduite par la diminution des recettes et la hausse des dépenses. La politique monétaire prudente a été suivie de manière flexible et adaptée, et les liquidités sont demeurées raisonnablement abondantes. Nous avons abaissé à deux reprises le taux des réserves obligatoires en faveur des liquidités à long terme. Nous avons mis en œuvre des prêts inclusifs accordés aux petites entreprises et microentreprises (PEMIC), le soutien à la réduction des émissions de carbone et le recrédit spécial en faveur de l’utilisation propre et efficace du charbon ; lancé de nouveaux instruments de la politique monétaire structurelle tels que les recrédits spéciaux pour l’innovation technologique, le transport et la logistique, ainsi que les services aux personnes âgées ; et intensifié le soutien aux secteurs clés et aux maillons faibles du développement socioéconomique. Fin 2022, la masse monétaire au sens large M2 et le solde de l’agrégat de financement de l’économie réelle hors autorités publiques (AFER) ont augmenté respectivement de 11,8 % et de 9,6 %. Les prêts bancaires en RMB ont augmenté de 1 360 milliards de yuans en 2022 par rapport à 2021, et les prêts à moyen et long terme accordés à l’industrie manufacturière ont augmenté de 2 560 milliards de yuans par rapport au début de l’année. Nous avons promu la réforme visant à soumettre le taux de change du yuan aux règles du marché et maintenu le taux de change du yuan à un niveau équilibré et rationnel. Nous avons renforcé la planification et la coordination de la politique macroéconomique, évalué de manière efficace la conformité de tous les documents politiques nouvellement émis avec la politique macroéconomique et mis pleinement en valeur le mécanisme de coordination en la matière, si bien que les effets synergiques des politiques se sont fait sentir de manière tangible.

Deuxièmement, des efforts plus énergiques ont été déployés pour alléger les charges des entreprises et les aider à surmonter leurs difficultés. En 2022, le montant total de la réduction d’impôts et de charges, du remboursement, et de la perception différée des taxes et des droits a augmenté de plus de 4 200 milliards de yuans, dont le remboursement de crédit de TVA qui s’est élevé à plus de 2 400 milliards de yuans, la réduction d’impôts et de charges qui s’est chiffrée à plus de 1 000 milliards de yuans et les paiements différés dépassant 750 milliards de yuans. Nous avons autorisé les PME et les microentreprises de l’industrie manufacturière et les autoentrepreneurs à reporter le paiement de certaines taxes, tout en différant temporairement la perception de certaines redevances administratives et de cautions. Nous avons annoncé des mesures de soutien aux secteurs de service en grande difficulté tels que la restauration, le commerce au détail, le tourisme et le transport, ainsi qu’aux services de prise en charge des personnes âgées et de garde d’enfants. Quant aux entreprises dans les secteurs en difficulté, elles ont été autorisées à différer le paiement des cotisations d’assurance sociale. En ce qui concerne les politiques en faveur des PEMIC, nous avons reconverti les deux instruments de soutien que sont le moratoire sur la dette et l’offre de prêts à crédit préférentiels, majoré de 1 à 2 % la prime d’incitation versée aux banques en contrepartie de prêts à ces entreprises, et réduit d’un point de pourcentage le taux d’intérêt du prêt préférentiel au quatrième trimestre de 2022. Des efforts plus vigoureux ont été faits pour garantir les moyens de subsistance des personnes en difficulté : nous avons élargi temporairement la couverture des politiques de protection sociale, réajusté le mécanisme d’indexation de la protection et de l’assistance sociales sur l’indice des prix, et abaissé les exigences pour déclencher ce mécanisme, si bien que plus de personnes à faible revenu ont pu bénéficier de subventions.

Troisièmement, l’approvisionnement en produits de base a été mieux assuré et les prix sont demeurés plutôt stables. Le mécanisme de réajustement des prix des produits de première nécessité a été mis en place et a bien fonctionné : nous avons maintenu les prix des produits de première nécessité à un niveau stable, en coordonnant leur production, transport et vente, en ajustant leur importation, exportation, stockage et mise sur le marché, et en renforçant l’orientation des anticipations. La politique du prix plancher d’achat de céréales a été fermement suivie, le prix plancher d’achat du riz et du blé a été majoré de manière raisonnable, et la sécurité alimentaire a été assurée. Le système faisant du maire le premier responsable du panier de la ménagère a été mieux appliqué. Le réajustement du marché du porc sur pied a été renforcé, de manière à amortir les fluctuations des prix de la viande de porc. Nous avons supervisé tous les facteurs susceptibles d’influencer l’indice des prix et renforcé le contrôle parallèle sur le marché *spot* et le marché à terme. Le prix du charbon a varié dans des marges raisonnables grâce à un mécanisme permanent de régulation et de contrôle des prix du charbon mis en place à cet effet. Nous avons réagi activement face à la flambée des cours du pétrole et du gaz sur le marché international, et fait tout le nécessaire pour assurer aux ménages l’approvisionnement en électricité et gaz et en stabiliser le prix.

III) Le potentiel de la demande intérieure a continué de se déployer grâce à la mise en œuvre résolue de la stratégie de relance en la matière. Nous avons appliqué de manière solide et précise le système de politiques « 1 + N » en faveur d’une nouvelle architecture de développement. Le Programme-cadre de la stratégie de relance de la demande intérieure (2022-2035) et le plan d’action de la stratégie de relance de la demande intérieure durant le XIVe Plan quinquennal ont été élaborés et mis à exécution. Nous avons accru les investissements dans les secteurs importants en vue de stabiliser la consommation, exploité pleinement le potentiel de la demande intérieure et rendu plus fluide et efficace le circuit économique national.

Premièrement, le rôle clé des investissements a été pleinement valorisé. Nous avons mis en place un mécanisme de coordination pour promouvoir les grands projets aux investissements effectifs et celui-ci a commencé à donner de bons résultats. Ce mécanisme a permis de fournir aux projets des facteurs tels que les terrains, l’énergie et l’évaluation d’impact environnemental, de renforcer la coordination sur les questions importantes, et d’appliquer effectivement le principe dit « allouer les fonds et les facteurs de production en fonction des projets ». L’exécution des tâches importantes et la réalisation des mégaprojets ont été accélérées, et davantage de projets ont été mis en chantier. Nous avons créé des instruments financiers destinés au développement ou au soutien d’une politique, qui ont alloué en deux fois 740 milliards de yuans à la mise en chantier de plus de 2 700 grands projets, afin de compléter les fonds propres des grands projets. Nous avons soutenu, par l’accord de recrédits spéciaux et la bonification d’intérêt des finances publiques, le renouvellement et la mise à niveau des équipements des secteurs importants, et encouragé les services financiers à accroître les prêts à moyen et long terme accordés à la filière manufacturière. Nous avons anticipé de manière mesurée l’investissement dans les infrastructures. Les 102 mégaprojets prévus dans le XIVe Plan quinquennal ont bien avancé ; la planification des nouveaux types d’infrastructures a rapidement progressé ; le projet de chemin de fer Sichuan-Tibet a été mis en chantier ; la centrale hydroélectrique Baihetan, deuxième grande centrale mondiale en termes de puissance installée, a commencé à tourner à plein régime ; le projet de transport de l’électricité à très haute tension (en courant continu) reliant Baihetan au Jiangsu et au Zhejiang est entré en service ; un lot de grands projets ont été mis en chantier, dont le port à conteneurs situé au nord de Xiaoyangshan (section terrestre), le creusement du canal Pingtangjiangkou-Luwuzhen, ainsi que le sous-projet d’acheminement d’eau du Changjiang alimentant le fleuve Hanjiang pour soutenir l’axe central du mégaprojet d’adduction d’eau du Sud vers le Nord, etc. Nous avons veillé à faire jouer un rôle d’entraînement aux investissements prévus par le budget central. Nous avons accéléré l’émission et l’utilisation des obligations spéciales des gouvernements locaux et étendu le champ d’application de ces obligations. Nous avons encouragé les capitaux privés à relancer les projets dormants et à financer de nouveaux projets, afin de réaliser un cercle vertueux entre la mobilisation des capitaux disponibles et l’accroissement de l’investissement. Jusqu’à la fin de 2022, 24 projets pilotes des fiducies de placement immobilier (REITs) dans le domaine des infrastructures dont la valeur totale dépassait 78 milliards de yuans ont été cotés en bourse. La rénovation de 52 500 quartiers vétustes a été nouvellement lancée dans tout le pays. Les travaux consistant à combler les lacunes présentes dans les infrastructures urbaines ont été entrepris rapidement, et la rénovation des réseaux de distribution de gaz urbains a bien avancé. Le volume d’investissement en biens immobilisés (à l’exception des investissements des ménages ruraux) a atteint 57 210 milliards de yuans, en hausse de 5,1 %, dont l’investissement dans les infrastructures a augmenté de 9,4 % et celui dans la filière manufacturière, de 9,1 %. Cela a permis de pallier dans une certaine mesure l’insuffisance due à la contraction de la consommation.

Deuxièmement, la reprise de la consommation des ménages a suivi une cadence progressive. Nous avons parachevé le système de politiques en faveur de la consommation, émis une directive sur la nécessité de libérer davantage le potentiel de la consommation et de favoriser sa reprise continuelle, et pris des mesures synergiques pour relancer la consommation. Nous avons temporairement réduit de moitié la taxe sur l’achat de certaines catégories de voitures et poursuivi l’exemption de la taxe sur l’acquisition de véhicules à énergies nouvelles. Nous avons promu énergiquement la consommation écologique. Pour ce faire, nous avons promulgué le plan de promotion de la consommation verte, élaboré un système institutionnel et politique en faveur de la consommation verte, et promu le marché rural des biens et produits tels que les voitures à énergies nouvelles, les appareils électroménagers verts et intelligents, ainsi que les matériaux de construction verts. Le potentiel de la consommation de biens comme l’automobile et l’électroménager a été fortement stimulé. Au cours de 2022, un total de 6,887 millions de véhicules à énergies nouvelles ont été vendus, en hausse de 93,4 % par rapport à 2021, avec un taux de pénétration du marché de 25,6 %. Depuis huit ans, la Chine occupe la première place mondiale en ce qui a trait au volume de production et de vente des véhicules à énergies nouvelles. Un grand effort a été déployé pour promouvoir l’intégration de la consommation en ligne et hors ligne, encourager la consommation sur Internet, et revitaliser progressivement les services en présentiel tels que la restauration, l’hôtellerie, les transports, la culture et le tourisme. Le système commercial au niveau des districts et les chaînes d’approvisionnement de produits agricoles ont bénéficié également d’un soutien ferme en faveur de leur développement. Le volume global des ventes au détail des produits de consommation a atteint 43 970 milliards de yuans, dont 13 790 milliards de yuans de vente réalisée en ligne.

Troisièmement, la circulation économique est devenue plus fluide. Le programme en faveur du développement logistique moderne prévu dans le XIVe Plan a été élaboré et mis à exécution. Nous avons coordonné la construction au niveau national des plaques tournantes logistiques, des grands centres de la chaîne logistique du froid et des parcs logistiques modèles ; encouragé la filière logistique et l’industrie manufacturière à approfondir leur intégration ; accéléré la mise en place d’un réseau de distribution moderne composé d’appuis stratégiques urbains et de corridors principaux ; mené à bien les travaux consistant à combler les lacunes et à renforcer les maillons faibles des plaques tournantes de transport multimodal de marchandises du pays ; et accéléré la construction de plaques tournantes de ce type et d’un système de collecte et de distribution. Les infrastructures commerciales et logistiques ont été réparties de manière plus rationnelle, et les infrastructures du marché ont été mieux connectées. Grâce à un groupe dirigeant chargé de garantir le bon fonctionnement et la fluidité de la logistique créé par le Conseil des affaires d’État, nous avons veillé à fluidifier tant les artères de transport que la microcirculation, de sorte que l’approvisionnement en biens de consommation et de production a été assuré et que les chaînes industrielles et d’approvisionnement ont pu mieux fonctionner.

IV) L’accent a continué à être mis sur l’économie réelle pour promouvoir le développement économique, et la qualité du système de l’offre a été constamment améliorée. Nos capacités en matière d’indépendance et de progrès scientifiques et technologiques ont sensiblement augmenté ; la Chine s’est hissée au 11e rang dans l’indice mondial de l’innovation ; et nos chaînes industrielles et d’approvisionnement sont devenues plus sûres, plus stables et plus résilientes.

Premièrement, le rôle de guide de l’innovation a été considérablement renforcé. En 2022, l’investissement en R-D à l’échelle nationale a dépassé pour la première fois la barre des 3 000 milliards de yuans et représente désormais 2,55 % du PIB. Le nouveau mécanisme permettant de mobiliser toutes les ressources nécessaires à la mise au point des technologies clés et de base dans les conditions de l’économie de marché socialiste a été perfectionné ; les forces scientifiques et technologiques d’intérêt stratégique ont pris rapidement de l’ampleur ; la construction du système de laboratoires nationaux a bien avancé ; la construction de centres internationaux d’innovation scientifique et technologique, de centres nationaux de recherche scientifique pluridisciplinaire, de centres d’innovation nationaux en matière manufacturière et de centres régionaux d’innovation scientifique et technologique a progressé rapidement ; et de nouvelles percées ont été réalisées dans le domaine des technologies clés et des technologies de base visant à supprimer les « goulots d’étranglement ». Nos efforts en faveur de l’innovation, de l’invention et de l’entrepreneuriat ont donné des résultats concrets. Nous avons porté le taux de la déduction majorée pour les investissements en R-D à 100 % pour les PME scientifiques et technologiques, mesure qui a été appliquée temporairement dans tous les secteurs qui remplissent les critères. Les politiques fiscales en faveur de la recherche fondamentale et de l’achat des équipements des entreprises ont été appliquées scrupuleusement, et le rôle principal des entreprises en matière d’innovation n’a cessé d’être renforcé. D’importants résultats ont déjà été obtenus : l’avion gros porteur C919 a obtenu son certificat de type et le premier avion a été livré ; le 100e avion de transport régional ARJ21 a été livré ; la construction de la station spatiale chinoise a été accomplie ; les vaisseaux spatiaux habités Shenzhou-14 et Shenzhou-15, ainsi que l’observatoire solaire spatial avancé Kuafu-1 ont été lancés avec succès ; le premier navire piscicole de 100 000 tonnes fabriqué en Chine a été livré ; et le porte-avions Fujian équipé d’un système de catapultage électromagnétique entièrement conçu en Chine a été mis à l’eau.

Deuxièmement, les assises de l’économie réelle ont été consolidées. Nous avons appliqué de façon approfondie des politiques favorisant la croissance régulière de l’économie industrielle, en élaborant des mesures politiques destinées à promouvoir énergiquement le redressement de l’économie industrielle, et en faisant progresser des projets visant à reconstruire les bases industrielles, à réaliser des avancées importantes dans le domaine des gros équipements techniques et à développer des conglomérats nationaux d’industries montantes présentant un intérêt stratégique. Nous avons pris diverses mesures pour stimuler la croissance des investissements dans l’industrie manufacturière et la valeur ajoutée réalisée par ce secteur occupe une place de plus en plus importante dans le PIB. Nous avons soutenu la reconversion et la montée en gamme accélérées des secteurs prioritaires, et favorisé fortement la fabrication intelligente et la fabrication verte. Les résultats déjà obtenus ont été consolidés dans la suppression des surcapacités de production sidérurgique, les industries chimiques ont été délocalisées de manière ordonnée, l’approvisionnement par nos propres moyens de produits chimiques prioritaires comme l’éthylène a été mieux sécurisé, et les mutations en faveur des économies d’énergie et de la baisse des émissions de carbone effectuées dans certaines filières importantes telles que la sidérurgie et la pétrochimie ont bien progressé. Les projets pilotes en faveur du développement intégré de l’industrie manufacturière avancée et des services modernes se sont bien déroulés, les services à l’industrie manufacturière sont devenus plus professionnels, et le développement de haute qualité du secteur des services a franchi un nouveau palier. Nous avons promu, selon des critères élevés, la création de grandes marques et lancé des actions visant à favoriser la création de marques chinoises. De grands efforts ont été déployés pour promouvoir la formation de PME spécialisées, expertes, exclusives et novatrices ainsi que le développement intégré d’entreprises de toute taille.

Troisièmement, l’économie numérique a connu un développement sain et durable. En élaborant et appliquant les politiques et documents concernant la construction de systèmes de base pour les données et ceux visant à faire mieux jouer aux données leur rôle de facteur de production, nous avons amélioré rapidement les systèmes de base et mené des actions coordonnées visant à certifier les droits de propriété des données, à faciliter leur circulation et leur transaction, et à veiller à la répartition des bénéfices ainsi qu’à la gestion de la sécurité de celles-ci. Nous avons approfondi l’intégration de l’économie numérique à l’économie réelle, concrétisé le projet visant à développer la puissance de calcul de l’Ouest pour traiter une partie des données de l’Est, accéléré la construction d’un réseau national de puissance de calcul, renforcé les mesures de soutien à la construction anticipée d’infrastructures de calcul dans les plaques tournantes, poursuivi la transformation numérique des industries traditionnelles et des PME, et porté à un niveau plus élevé les services en nuage, l’application intégrée des mégadonnées et l’intelligence artificielle. Les infrastructures d’information et de télécommunication ont connu un développement accéléré : la Chine se place au premier rang du monde en matière de télécommunication mobile 5G. 887 000 stations de base 5G ont été mises en service en 2022, portant à 2,312 millions leur nombre total à la fin de l’année 2022, un nombre qui représente désormais plus de 60 % du total mondial. La mise en place de l’Internet à très haut débit a été accélérée, et on compte maintenant plus de 110 villes dotées d’une couverture en 5G et en fibres optiques d’un gigabit. Nous avons assuré une supervision régulière de l’économie des plateformes, et les bases de son développement sain, ordonné et soutenu ont été consolidées.

V) La réforme a continué de s’approfondir et l’ouverture, de s’élargir, et les forces endogènes du développement n’ont cessé d’être valorisées. En poursuivant sans relâche la réforme en réponse à l’économie de marché socialiste, nous avons procédé à des réformes générales dans les secteurs importants et les maillons clés, accéléré la mise en place d’un nouveau système d’économie ouverte de niveau plus élevé et continué à élargir l’ouverture sur l’extérieur tout en amplifiant ses champs et élevant son niveau.

Premièrement, le système de marché a été amélioré. Une directive sur la mise en place accélérée d’un marché unique au niveau national a été adoptée et appliquée. Les contrôles sur la concurrence déloyale se sont avérés efficaces, et nos efforts visant à mettre fin aux monopoles administratifs et aux monopoles sur le marché ont porté du fruit. La réforme consistant à appliquer la liste négative pour l’accès au marché a été conduite en profondeur. Les expériences pilotes sur l’évaluation de l’efficacité du travail en matière d’accès au marché se sont poursuivies sur une plus grande échelle. Nous avons procédé sérieusement à la collecte et à la notification des actes ne respectant pas la liste négative. Certaines barrières typiques gênant l’accès au marché ont été supprimées. Les expériences pilotes de réforme générale en faveur de la répartition des facteurs de production selon les règles du marché ont obtenu des résultats encourageants ; les mécanismes de coordination des différentes mesures de réforme ont été progressivement améliorés ; l’interconnexion des marchés de transactions sur les droits de propriété a été réalisée. L’intégration et le partage des plateformes de transaction de ressources publiques ont continué à progresser, ce qui a permis de briser les barrières régionales dans ce domaine. Grâce à la poursuite de l’informatisation tout au long du processus d’achats publics et d’adjudication de projets, les conditions pour les appels d’offres, la soumission de projets et les achats publics ont connu une amélioration continuelle.

Deuxièmement, la réforme dans les secteurs clés a continué à progresser. Le plan d’action triennal sur la réforme des entreprises publiques a pris fin sans accroc, et l’économie publique a été de mieux en mieux répartie et structurée. Nous avons continué à aménager un environnement favorable à la réforme et au développement de l’économie privée, en généralisant la création de villes servant de points de liaison en faveur de l’économie privée ainsi que d’autres pratiques stimulant son essor. Nous avons veillé à faire pleinement valoir l’esprit entrepreneurial et promulgué une directive sur l’accélération de la création d’entreprises de premier rang mondial. La réforme des prix de l’électricité, du charbon et des ressources en eau s’est poursuivie. Un mécanisme de compensation des centrales au charbon servant de soutien aux parcs éoliens et photovoltaïques en fonction de leurs puissances installées inutilisées a été créé ; un mode d’achat intermédiaire d’électricité par les sociétés de réseaux électriques a été appliqué à toutes les entreprises concernées ; et l’examen et le contrôle des coûts réels à partir desquels sont fixés les prix du transport et de la distribution de l’électricité raccordée aux réseaux électriques régionaux ou provinciaux et soumis à la troisième période de contrôle et des prix de l’électricité produite par les centrales à réserve pompée ont été menés à bonne fin. Nous avons révisé les règlements sur la gestion des prix de l’eau provenant des ouvrages hydrauliques ainsi que sur la vérification de son coût de revient, et poursuivi méthodiquement la réforme générale des prix de l’eau à usage agricole. À mesure que la réforme du système de l’électricité s’est poursuivie, l’établissement du marché *spot* de l’électricité et la mise sur le marché de l’électricité verte et des certificats verts ont été promus globalement, et la réforme relative à la conception de projets et à la mise en chantier des sociétés de réseaux électriques a été approfondie. La réforme « X + 1 + X » portant sur le marché du gaz et du pétrole a été accélérée, la réforme concernant le système de gestion et d’exploitation des oléoducs et gazoducs a été approfondie, et le système de gestion des produits pétroliers a mieux fonctionné. Une première série de 40 pouvoirs ont été délégués dans le cadre de réformes générales expérimentales menées à Shenzhen.

Troisièmement, l’environnement des affaires a connu une amélioration continue. Les règlements sur l’amélioration de l’environnement des affaires et les règlements sur le développement des autoentrepreneurs ont été concrétisés de manière scrupuleuse. Une action a été engagée pour encourager toutes les régions à éliminer les dispositions non conformes. Nous avons promulgué une directive sur la promotion du développement de haute qualité du système de crédit social et de la mise en place d’une nouvelle architecture de développement. La formule « Internet + Services administratifs » a été mieux appliquée, la plateforme intégrée nationale de services administratifs en ligne a vu le jour, la couverture et l’efficacité de l’accomplissement transprovincial des services administratifs ont été améliorées, et davantage de services administratifs ont été rendus accessibles sur un seul site Web. Nous avons coordonné et rendu plus efficaces les contrôles exercés sur le marché, la qualité, la sécurité et la finance. L’opération spéciale contre toutes les perceptions injustifiées de frais et de droits sur les entreprises a été menée méthodiquement, et les taxations arbitraires, les amendes injustifiées et les collectes illégales d’argent ont été sévèrement sanctionnées. Des expérimentations innovantes ont été poursuivies pour améliorer l’environnement des affaires, et des efforts ont été déployés pour faire des progrès en matière de développement intégré et d’environnement des affaires dans le delta du Changjiang, la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao et la province du Fujian, afin de créer un environnement des affaires conforme à la législation, aux règles du marché et aux normes internationales.

Quatrièmement, nos efforts pour stabiliser le commerce extérieur et les capitaux étrangers ont donné des résultats substantiels. Les nouvelles activités et les nouveaux modes de commerce extérieur ont connu un développement rapide, et le niveau de la facilitation et de la libéralisation du commerce et de l’investissement n’a cessé de s’élever. De nouvelles zones pilotes de commerce électronique transfrontalier ont été créées, et des politiques et mesures en faveur de la construction d’entrepôts extraterritoriaux ont été adoptées. Nous avons procédé temporairement à la réduction et l’exemption des redevances portuaires, continué à éliminer ou réglementer la perception des redevances dans le processus de dédouanement et augmenté l’efficacité de dédouanement dans les ports maritimes. Des efforts ont été faits pour stabiliser, accroître et améliorer les investissements étrangers notamment au profit de l’industrie manufacturière, et le catalogue des industries chinoises recommandées aux investisseurs étrangers a été révisé et publié. Nos efforts pour approfondir intégralement la réforme et élargir tous azimuts l’ouverture de l’île de Hainan ont conduit à des résultats substantiels. Des projets de construction y ont été mis en chantier : les infrastructures d’accompagnement pour les opérations douanières indépendantes dans toute l’île de Hainan, la route périphérique du Parc national de la forêt tropicale humide de Hainan, et l’extension du terminal international à conteneurs de Yangpu. L’Exposition internationale d’importation de la Chine, la Foire d’import-export de Chine, la Foire internationale du commerce des services de Chine, la Foire internationale pour l’investissement et le commerce en Chine, l’Exposition internationale des produits de consommation de Chine et l’Exposition Chine-ASEAN ont été organisées avec succès. Les coopérations économiques et commerciales bilatérales ou multilatérales ont donné des résultats concrets. L’accord du Partenariat régional économique global (RCEP) a été appliqué en répondant à des critères élevés, les négociations sur la création de la zone de libre-échange Chine-Conseil de coopération du Golfe ont progressé de façon ordonnée, et les négociations sur la version 3.0 de la zone de libre-échange Chine-ASEAN ont débuté. En 2022, le volume global de l’import-export de marchandises et de services a atteint respectivement 42 100 milliards de yuans (+ 7,7 %) et 5 980 milliards de yuans (+ 12,9 %), et le montant réellement utilisé des investissements étrangers a totalisé 189,1 milliards de dollars américains, soit une augmentation de 8 % en données comparées par rapport à 2021.

Cinquièmement, la coopération de haute qualité dans le cadre de l’initiative « Ceinture et Route » a enregistré de nouveaux succès. Nous avons poursuivi les négociations en vue de la signature de documents liés à l’initiative « Ceinture et Route » : jusqu’à la fin de l’année 2022, nous avons signé plus de 200 documents de coopération avec 150 pays et 32 organisations internationales. La coopération internationale en matière de capacités de production et la coopération dans les marchés tiers se sont approfondies, et les investissements chinois à l’étranger ont porté fruit. Le corridor économique sino-pakistanais a fonctionné en répondant à des critères élevés. La coopération Chine-Mongolie-Russie s’est bien déroulée, et le pont ferroviaire Chine-Russie à Tongjiang et le pont routier à Heihe ont été mis en service. Notre coopération avec le Kazakhstan a été renforcée, surtout dans le domaine des transports. Le transport sur la ligne ferroviaire Chine-Laos a bien fonctionné, et les projets tels que la ligne ferroviaire Chine-Thaïlande, la ligne Hongrie-Serbie et le train à grande vitesse Jakarta-Bandung ont bien avancé. La construction de la « route de la Soie de la santé », de la « route de la Soie verte », de la « route de la Soie numérique » et de la « route de la Soie de l’innovation » s’est accélérée : nous avons conclu des protocoles d’accord avec 16 pays sur la construction de la « route de la Soie numérique » et avec 15 pays sur l’investissement dans l’économie numérique et le développement vert, et le projet de construction conjointe de laboratoires mixtes dans le cadre de l’initiative « Ceinture et Route » a été lancé. Jusqu’à la fin de 2022, les trains de fret Chine-Europe ont effectué en toute sûreté plus de 65 000 voyages au total, transportant plus de 6 millions d’EVP (équivalent vingt pieds) de marchandises et desservant plus de 200 villes dans 25 pays européens. La construction de projets ferroviaires et d’installations portuaires et fluviales dans le cadre du nouveau système de communications terre-mer de l’Ouest a été accélérée. Nous avons coordonné la gestion des mégaprojets chinois à l’étranger et la prévention des risques afférents et aidé les entreprises à prévenir et résorber les risques de leurs investissements à l’étranger, tout en accélérant la construction de plateformes de surveillance, d’évaluation et d’alerte en matière de risques pour les projets chinois à l’étranger.

VI) La stratégie de redressement rural a été appliquée sur toute la ligne, et le niveau de modernisation de l’agriculture et des régions rurales s’est constamment amélioré. La consolidation des résultats obtenus en matière de lutte contre la pauvreté s’est articulée efficacement avec le redressement rural ; le Plan stratégique de redressement rural (2018-2022) a été mené à bonne fin ; le développement des zones rurales a été accéléré ; et le développement régulier de l’agriculture et de l’économie rurale a été assuré et a révélé une dynamique positive.

Premièrement, nous avons développé comme il se doit la production agricole. Nos récoltes de céréales ont été bonnes en 2022. La production céréalière globale a atteint 686,55 millions de tonnes et est demeurée, durant 8 années consécutives, au-dessus de 650 millions de tonnes. La superficie des terres consacrées à la culture du soja et d’autres oléagineux a augmenté de façon substantielle. La superficie cultivée, le rendement à l’unité et la production totale de colza récolté en été ont tous augmenté. Les expériences pilotes dans le cadre du troisième tour d’évaluation et de classification des terres à l’échelle nationale ont pris fin dans leur ensemble. Un effort plus énergique a été fait pour aménager les terres cultivables répondant à des critères élevés, et leur superficie a augmenté de 100 millions de *mu* pour atteindre un milliard de *mu* (1 *mu* = 1/15 ha) au total. Le projet national de protection des terres noires a bien progressé et les superficies de l’agriculture de conservation des terres noires ont atteint plus de 83 millions de *mu* dans le Nord-Est. Nous avons renforcé le réaménagement des terres acides, salines et alcalines, ainsi que d’autres terres dégradées, et favorisé l’utilisation polyvalente des terres salines et alcalines. L’action en faveur de la relance de la filière des semences a été poursuivie, et des efforts conjoints ont été déployés pour soutenir le projet d’amélioration des espèces végétales et animales et le projet de protection de la faune et de la flore, ainsi que pour consolider effectivement les bases de la production agricole. Nous avons encouragé l’émergence accélérée des exploitants agricoles de type nouveau et fait progresser graduellement les exploitations agricoles à grande échelle. Un soutien énergique a été donné aux prestations de services socialisés pour l’agriculture, tels que l’externalisation de certains services de production et la délégation de l’exploitation des terres appartenant aux paysans à des acteurs du marché (dont le labourage et les semailles). Les produits agricoles verts, bio, labellisés et ceux qui remplissent les critères requis ont connu un développement rapide. Le développement intégré des agro-industries a progressé. Nous avons créé une série de nouveaux conglomérats agro-industriels ayant des atouts locaux, de parcs agro-industriels modernes de niveau national et de cantons modèles en matière de développement agro-industriel. La construction de parcs modèles de développement intégré des agro-industries de niveau national et de zones pionnières nationales de développement agricole vert a bien avancé.

Deuxièmement, nous avons continué à consolider nos résultats en matière de lutte contre la pauvreté. Nos politiques d’assistance ont été plus précises et concrètes afin de promouvoir le développement des régions venant de sortir de la pauvreté. Nous avons perfectionné les mécanismes de contrôle dynamique et d’assistance visant à empêcher une partie de la population de retomber dans la pauvreté, favorisé l’application des politiques d’assistance spéciales au développement des 160 districts prioritaires dans le cadre du redressement rural, et continué à rénover les maisons vétustes et non conformes aux normes antisismiques des paysans à faibles revenus. L’assistance aux habitants relogés dans des régions aux conditions plus favorables a été renforcée, et nous avons fait en sorte que les politiques, aides financières et ressources profitent davantage à ces populations et aux zones de relogement. Une action en faveur de la gouvernance rurale a été lancée dans les zones de relogement. Nous nous sommes efforcés d’employer davantage de personnes dans le besoin sur les chantiers de construction des projets clés, dans des ateliers, à des emplois d’intérêt public, etc., afin d’encourager les personnes sorties de la pauvreté, les travailleurs migrants de retour dans leur région rurale natale, ainsi que d’autres groupes prioritaires à trouver un travail à proximité de leur domicile. Nous avons favorisé le développement des agro-industries disposant d’atouts locaux dans les zones sorties de la pauvreté, de sorte que leurs districts disposent de deux à trois industries locales principales. Nous avons renforcé l’aide à l’emploi pour les populations sorties de la pauvreté et la formation professionnelle, permettant ainsi à 32,78 millions de personnes sorties de la pauvreté de trouver un emploi, soit une augmentation de 1,33 million par rapport à l’année précédente. Nous avons déployé de grands efforts pour que la consommation contribue davantage au développement des régions sorties de la pauvreté, et pour promouvoir le développement des industries locales et le commerce de produits fabriqués localement.

Troisièmement, nous avons continué à développer le milieu rural. L’action visant à développer le milieu rural et l’action quinquennale en faveur de l’amélioration de l’habitat rural ont été poursuivies. Le recyclage des excréments animaux a donné de bons résultats. Pour répondre aux besoins réels des populations rurales, nous avons continué l’aménagement progressif des toilettes, portant à 73 % le nombre de foyers ruraux dont les toilettes répondent aux normes d’hygiène. Grâce à de grands efforts pour traiter les eaux usées et les ordures ménagères, les déchets sont collectés et traités dans 90 % des villages. Les maillons faibles des infrastructures hydrauliques, électriques et routières ont été renforcés et les tâches de gestion et maintenance des infrastructures rurales publiques ont été concrétisées. Nous avons entrepris des essais sur le développement de villages numériques et tous les villages administratifs sont désormais couverts par l’Internet à haut débit. Les services de livraison rapide ont atteint une couverture dépassant 95 % et l’accès à l’eau courante s’est élevé à 87 % dans les régions rurales. Nous avons lancé le projet clé de construction des « routes rurales aux quatre qualités », afin de rendre les réseaux routiers ruraux commodes, efficaces et accessibles. Après des enquêtes, nous avons recommandé aux autorités compétentes un sixième lot de villages traditionnels.

VII) Des efforts soutenus ont été faits pour promouvoir la mise en œuvre des grandes dispositions stratégiques, et l’économie a été de mieux en mieux répartie sur le plan régional. En stimulant énergiquement le développement interrégional coordonné et en promouvant fermement la nouvelle urbanisation, nous avons accéléré l’instauration d’une configuration interrégionale de l’économie et d’un système d’aménagement du territoire national reposant sur la complémentarité des atouts et un développement de qualité.

Premièrement, les stratégies majeures de développement régional ont été suivies de façon satisfaisante. Le développement coordonné de la zone Beijing-Tianjin-Hebei a été mieux assuré ; des projets de délocalisation dans la nouvelle zone de Xiong’an impliquant des entreprises publiques centrales, des hôpitaux et des établissements d’enseignement supérieur ont été lancés ; les infrastructures du réseau portuaire de Tianjin-Hebei ont été améliorées ; et le transport sur rail de la zone Beijing-Tianjin-Hebei a rendu les déplacements beaucoup plus commodes. Le développement vert et de qualité de la ceinture économique du Changjiang a reçu une impulsion énergique ; la loi sur la protection du Changjiang a été appliquée strictement ; l’action destinée à résoudre les problèmes écologiques graves et le projet de dépollution « 4 + 1 » ont obtenu des résultats notables ; la campagne spéciale visant à contrôler les sorties d’eaux usées évacuées dans les cours d’eau a été poursuivie ; et le moratoire décennal sur la pêche dans les zones importantes du bassin du Changjiang a été bien observé. La construction de la zone pionnière du centre national de recherche scientifique pluridisciplinaire de la région de la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao a été accélérée ; l’interconnexion des infrastructures et la coordination des règles ont bien fonctionné ; la construction de plateformes importantes de coopération situées à Hengqin, Qianhai, Nansha et Hetao a bien avancé. L’intégration des industries et des innovations technologiques dans le delta du Changjiang s’est renforcée ; l’espace de l’innovation reposant sur les forces synergiques du corridor d’innovation technologique G60 et de la zone d’innovation industrielle le long de la ligne ferroviaire Shanghai-Nanjing a été aménagé et optimisé ; et les infrastructures, l’environnement et les services publics ont été davantage intégrés. Des programmes spécifiques sur la protection de l’environnement, la sécurité de l’eau, ainsi que la protection, la transmission et la revalorisation culturelles du bassin du Huanghe ont été établis et mis à exécution ; la construction de la zone pionnière de protection environnementale et de développement de qualité du bassin du Huanghe a été accélérée ; et les cinq campagnes décisives visant à protéger et aménager les écosystèmes du Huanghe ont progressé de façon continue.

Deuxièmement, la stratégie de développement interrégional coordonné a été poursuivie. La coordination du développement de la région de l’Ouest a continué de s’améliorer et la protection et le développement de la région située à l’ouest de l’isohyète 400 mm ont bien avancé. Un programme d’exécution de projets spéciaux en faveur du redressement du Nord-Est a été établi et appliqué, et le rôle très important que le Nord-Est joue dans la sécurité alimentaire nationale n’a cessé de se renforcer. Les grands projets stimulant le développement de qualité du Centre se sont déroulés à un rythme accéléré, et les conglomérats des industries montantes présentant un intérêt stratégique, telles que l’électronique, l’informatique et les énergies nouvelles, ont connu un développement rapide. L’Est a continué à jouer un rôle exemplaire et d’entraînement en matière d’innovation. Le redressement et le développement des régions en situation particulière ont fait l’objet d’un soutien accru : le redressement des anciennes bases révolutionnaires, ainsi que la reconversion économique des anciennes villes industrielles et des régions dépendantes de l’exploitation de ressources naturelles ont enregistré de nouveaux progrès ; quant aux régions frontalières, la construction d’infrastructures et l’aménagement de villes et bourgs y ont été accélérés. L’économie des régions peuplées de minorités ethniques a connu un développement régulier. Le développement coordonné des zones maritimes et terrestres s’est poursuivi, l’aménagement des zones maritimes importantes a été renforcé, et la transformation de la Chine en une puissance maritime s’est accélérée.

Troisièmement, la stratégie de développement des régions à fonctions spécifiques a été améliorée. Cette stratégie et les systèmes connexes ont été incorporés dans le système d’aménagement de l’espace territorial national. Celui-ci, régi par un plan unique et résultant de la fusion de différents plans, a pris forme dans ses grandes lignes. Le Plan national d’aménagement de l’espace territorial (2021-2035) a été publié et mis à exécution ; la délimitation des « trois espaces et trois limites à ne pas franchir » a été accomplie ; et les programmes d’aménagement de l’espace territorial multiniveaux et multicatégoriels sont en cours d’élaboration.

Quatrièmement, la nouvelle urbanisation a bien avancé. Le Programme national de la nouvelle urbanisation (2021-2035) et le Plan d’action de la nouvelle urbanisation dans le cadre du XIVe Plan quinquennal ont été établis et appliqués. Les plans « 1 + N » de construction de la zone économique Chengdu-Chongqing ont été mis en œuvre comme prévu ; des conurbations situées dans le cours moyen du Changjiang, la baie Beibu et la plaine Guanzhong ont connu un développement intégré accéléré ; et une série de nouvelles mégapoles ont commencé à se former. La Directive sur la promotion de l’urbanisation en utilisant les chefs-lieux de district comme vecteurs principaux est entrée en vigueur ; les mécanismes et les politiques en faveur du développement intégré des villes et des campagnes ont mieux fonctionné ; et les infrastructures urbaines, de même que les services publics, n’ont cessé de s’étendre vers les campagnes.

VIII) La promotion d’une civilisation écologique a été renforcée et le développement vert, circulaire et bas carbone a été mieux assuré. La bataille décisive contre la pollution a été poursuivie vigoureusement ; notre travail concernant l’atteinte du pic des émissions de CO2 et la neutralité carbone a progressé de façon active et mesurée ; les économies de ressources ont été promues énergiquement ; la mise en place d’un système de fabrication verte a été accélérée ; les modes de vie et de production verts se sont formés plus rapidement ; et les bons résultats obtenus dans l’aménagement de l’environnement ont été consolidés et multipliés.

Premièrement, la qualité de l’environnement n’a cessé de s’améliorer. La campagne « ciel bleu, eaux limpides, terre propre » a été poursuivie tous azimuts. Les transformations techniques selon les normes les plus strictes en matière d’émissions ont été menées dans des aciéries avec une capacité de production totale de 207 millions de tonnes d’acier brut ; le traitement de composés organiques volatils s’est poursuivi ; et la prévention et le traitement de la pollution causée par des sources mobiles ont été intensifiés. La protection des écosystèmes aquatiques a été amplifiée dans des bassins importants ; dans des zones maritimes importantes, une action visant à améliorer la qualité de l’eau des rivières se jetant dans la mer a été lancée ; et le recyclage des eaux usées a fait des progrès substantiels. Nous avons restreint l’accès aux terrains à bâtir figurant sur la liste de contrôle de risques de pollution des sols et de leur remise en état, organisé l’exécution des projets de dépollution des sols à la source, et veillé à ce que davantage de terres cultivées contaminées soient traitées et réutilisées. Le traitement des déchets solides et des nouvelles matières polluantes a démarré ; la lutte contre la pollution des plastiques a été renforcée tout au long de la chaîne ; des actions pour enrayer l’excès d’emballage des marchandises ont été lancées ; et la construction de villes « zéro déchet » s’est accélérée. L’édification de barrières protectrices des écosystèmes du pays a avancé plus rapidement ; des mégaprojets destinés à la protection et à la restauration des écosystèmes essentiels ont été lancés ; l’initiative Shan-Shui de Chine a été sélectionnée parmi les dix premiers fleurons de la restauration écologique mondiale de l’ONU ; et les expériences pilotes de compensation écologique intégrée ont donné des résultats notables. Des efforts soutenus ont été faits pour promouvoir la réforme du système de permis d’émission de polluants. La deuxième tournée d’inspection organisée par les autorités centrales sur la protection environnementale a pris sa fin. Le pourcentage des jours ayant une bonne qualité d’air dans les villes à l’échelon préfectoral et au-dessus a atteint 86,5 %, et la densité moyenne des particules fines (PM2,5) a chuté à 29 µg/m3, soit une baisse de 3,3 % par rapport à l’année précédente ; le pourcentage des eaux de surface dont la qualité est égale ou supérieure à la classe III s’est élevé à 87,9 % du total, et celui des eaux extrêmement polluées (classe V) a été réduit à 0,7 %.

Deuxièmement, le travail concernant l’atteinte du pic des émissions de CO2 et la neutralité carbone s’est déroulé de manière active et méthodique. Le système de politiques « 1 + N » en la matière a été mis en place ; le plan d’action sur l’atteinte du pic dans les domaines clés et des mesures d’accompagnement ont été mis au point et rendus public ; et les dix actions relatives à l’atteinte du pic des émissions de CO2 ont été conduites de manière ferme. Le marché national du carbone a fonctionné de façon régulière. Selon le principe « bâtir le nouveau avant de transformer l’ancien », la construction de centrales électriques au charbon avancées et propres qui jouent un rôle de soutien a été accélérée ; de grands efforts ont été faits pour promouvoir la transformation des centrales au charbon afin qu’elles consomment moins d’énergie, émettent moins de CO2, fonctionnent de manière plus flexible et puissent répondre aux besoins en chauffage ; le développement des énergies nouvelles et propres a bénéficié d’un soutien actif ; la construction du premier lot de grandes centrales éoliennes et photovoltaïques situées principalement dans les déserts a avancé à un rythme accéléré ; et les puissances installées d’énergies renouvelables ont franchi la barre des 1,2 milliard de kilowatts. Les économies d’énergie et la réduction des émissions ont été énergiquement promues dans les secteurs prioritaires ; les nouveaux bâtiments sont devenus plus économes en énergie ; des efforts vigoureux ont été déployés pour promouvoir le bâtiment vert ainsi que l’automobile à énergies nouvelles ; davantage de bornes de recharge ont été installées ; et le remplacement du transport routier de marchandises par le transport ferroviaire ou fluvial a gagné en vitesse en ce qui concerne les produits primaires en grande quantité et les marchandises à transporter sur une distance longue ou moyenne. Les émissions de CO2 par unité de PIB ont baissé de 0,8 %. Nous avons participé activement aux discussions et négociations de la Conférence des Nations Unies à Charm el-Cheikh sur le changement climatique et contribué à son succès.

Troisièmement, les économies d’énergie ont bien avancé. Nous avons optimisé l’évaluation de l’atteinte des objectifs sur les économies d’énergie, publié un programme d’exécution selon lequel la nouvelle consommation d’énergies renouvelables et la consommation d’énergies utilisées comme matières premières ne sont pas incorporées dans le calcul du volume global de la consommation énergétique, et placé les grands projets de l’État sur une liste préférentielle en ce qui concerne la consommation d’énergie, afin de répondre effectivement à leur demande raisonnable en énergie. Nous avons défini la performance pilote et la performance de base en matière d’efficacité énergétique dans les secteurs voraces en énergie, et défini des normes de performance-énergie à trois niveaux (niveau avancé, niveau économe, niveau passable) applicables aux produits et équipements consommant de l’énergie. Les normes en matière d’économies énergétiques ont été renouvelées, optimisées et mises en application de façon plus poussée. Nous avons accéléré la rénovation technique pour faire des économies d’énergie et réduire les émissions de CO2 concernant des domaines, filières, produits et équipements prioritaires, et freiné résolument le développement aveugle des projets polluants, énergivores et de bas niveau. La consommation d’énergie par 10 000 yuans de PIB a baissé de 0,1 % en glissement annuel.

Quatrièmement, les industries vertes ont connu un développement rapide. Nous avons révisé le catalogue-guide des industries vertes et promu la construction de centres modèles. Le système d’innovation technologique verte en réponse aux besoins du marché a été parachevé, et les innovations et la généralisation des techniques vertes ont été favorisées. L’action nationale en faveur de l’économie d’eau a été reconduite ; une sélection de produits pionniers en efficacité hydrique a été entreprise en 2022 parmi les produits à consommation d’eau ; les villes côtières souffrant d’une pénurie d’eau ont été encouragées à développer des projets de dessalement de l’eau de mer ; et une action spéciale consistant à remettre en état les canalisations d’eau endommagées ou usées a été lancée dans des villes où de tels travaux s’imposaient. La construction d’infrastructures environnementales a été renforcée, et la qualité et le niveau de gestion des installations de traitement des eaux usées et des déchets dans les agglomérations urbaines ont été améliorés. L’économie du recyclage s’est développée rapidement ; la réutilisation polyvalente de déchets solides massifs a progressé ; l’instauration d’un système de recyclage des matériaux usés ou obsolètes a été accélérée ; et les matières recyclées sont devenues d’importantes matières premières dans la production industrielle. Les Normes de calcul de la valeur des produits écologiques (à l’essai) ont été publiées et appliquées afin de promouvoir la mise en place d’un mécanisme visant à valoriser les produits écologiques.

IX) Nous avons coordonné le développement et la sécurité, et consolidé davantage les bases d’un développement sûr. En appliquant sans réserve le concept global de sécurité nationale, nous avons veillé à ce que la préservation de la sécurité nationale soit présente dans toutes les activités du développement économique et social. La sécurité alimentaire et énergétique ainsi que la sécurité des chaînes industrielles et d’approvisionnement ont été bien assurées.

Premièrement, notre capacité à assurer la sécurité alimentaire s’est consolidée, voire améliorée. Nous avons veillé à ce que les comités du Parti et les pouvoirs publics assument en commun la responsabilité de la sécurité alimentaire ; et la réforme du système et des mécanismes de stockage, d’achat et de vente de céréales a été menée en profondeur. Nous avons ainsi accéléré la mise à niveau du système national de garantie de la sécurité alimentaire, afin qu’il soit de meilleure qualité, plus efficace et plus durable. Un contrôle efficient a été effectué sur le marché des céréales ; la régulation de l’import-export des céréales a été renforcée ; l’écoulement des réserves stratégiques a été planifié de manière rationnelle ; et le marché des céréales a bien fonctionné. Le rôle du mécanisme de travail visant à assurer l’approvisionnement et à stabiliser les prix des engrais chimiques a été mis en valeur, et l’approvisionnement en engrais chimiques, surtout en engrais potassique, a été assuré de façon active et méthodique. Le système de chaînes d’approvisionnement pour les importations céréalières a été renforcé, et les canaux d’importation se sont diversifiés et multipliés.

Deuxièmement, la sécurité des ressources énergétiques a été assurée. La construction du système de production, d’approvisionnement, de stockage et de vente d’énergie a été renforcée. Face aux défis sérieux qu’étaient la canicule et la sécheresse extrême, nous avons pris des mesures efficaces pour assurer globalement l’approvisionnement en énergie, notamment pendant les pics de consommation en été et en hiver. La réactivité des centrales au charbon lors des pics de consommation a été continuellement améliorée, toutes les centrales au charbon sont parvenues à conclure avec les fournisseurs des contrats à moyen et long terme, et l’approvisionnement en charbon destiné à produire de l’électricité a été assuré. Nous avons renforcé la gestion pour prévenir les arrêts non planifiés des tranches en service et éliminer les obstacles à chaque étape de l’acheminement de l’électricité, et nous avons utilisé les grands réseaux électriques pour coordonner l’approvisionnement interrégional et interprovincial, ce qui a permis d’atténuer sensiblement les pénuries dans l’Est, le Centre et le Sud-Ouest du pays. Nous avons accru sensiblement nos réserves et notre production de pétrole et de gaz naturel : la prospection et l’exploitation pétrolières et gazières ont été intensifiées sur notre territoire, la quantité des réserves vérifiées a augmenté, leur exploitation a été accélérée, leur productivité a été améliorée, permettant ainsi de consolider la base d’un approvisionnement sûr en pétrole et en gaz naturel. Les autorités locales et les fournisseurs en amont ont conclu des contrats d’approvisionnement annuel en gaz naturel ainsi que pour la période de chauffage, et les besoins en gaz du secteur social ont été assurés. De plus, le centre de stockage et de transport des produits primaires a été mis en chantier dans le port de Ningbo-Zhoushan.

Troisièmement, les chaînes industrielles et d’approvisionnement ont fonctionné de manière sûre et continue. Nous avons créé un mécanisme de détection, d’alerte et d’intervention pour gérer les risques des chaînes prioritaires, mis en place un système de surveillance à plusieurs niveaux et amélioré notre capacité à découvrir à temps les risques et à les traiter de manière ciblée et efficace. Nous avons coordonné les efforts pour élever le niveau d’autonomie et de contrôle des chaînes industrielles et d’approvisionnement dans les domaines importants et renforcé sans cesse notre capacité à faire face aux risques. De plus, nous avons promu énergiquement la coopération internationale en la matière et travaillé à établir un système de coopération solide, fiable et mutuellement avantageux.

Quatrièmement, les risques ont été réduits dans les secteurs économiques et financiers. Des mesures pertinentes ont été prises pour gérer les risques engendrés par les dettes des gouvernements locaux et par les secteurs prioritaires tels que l’immobilier et les petites et moyennes banques locales ; et un coup a été sévèrement porté à la collecte illicite de fonds ainsi qu’aux activités financières transfrontalières illicites, afin de nous assurer qu’aucun risque systémique ne surgisse. En veillant à ce que les nouveaux logements puissent être livrés dans les délais prévus, nous avons émis un prêt de 350 milliards de yuans et créé un plan de soutien de 200 milliards de yuans de crédit ; le projet visant à améliorer le bilan des entreprises immobilières de qualité a été mis en place ; et les risques auxquels sont confrontées les sociétés immobilières en difficulté ont été gérés de manière active. La plateforme d’information sur le crédit financier a mieux fonctionné ; le modèle « Crédits faciles » a été généralisé ; les institutions financières ont été encouragées à accroître, avec un minimum de risques, leurs prêts aux PME et aux microentreprises. Des mécanismes permanents de prévention et d’élimination des risques des dettes cachées des gouvernements locaux ont été mis en place, afin de donner un coup de frein énergique à l’augmentation de ces dettes.

X) Nous avons renforcé la protection des plus démunis et mené à bien des actions concrètes pour garantir les conditions de vie de la population. En suivant le concept de développement centré sur le peuple, nous avons poursuivi nos efforts afin que les enfants grandissent sainement, que tout le monde ait accès à l’éducation, que tout travail soit rémunéré, que chacun soit couvert par l’assurance maladie et l’assurance vieillesse, que chaque habitant dispose d’un logement décent et que les démunis puissent bénéficier d’une aide. Le niveau de vie de la population n’a cessé de s’élever.

Premièrement, des résultats tangibles ont été obtenus en matière de stabilisation de l’emploi et d’augmentation des revenus des habitants. Nous avons mis en œuvre une série de mesures pour stimuler l’emploi en réduisant les charges des entreprises : la subvention à l’emploi et le taux de remboursement de la cotisation patronale à l’assurance chômage ont été augmentés en faveur des entreprises qui ont conservé leur personnel ou créé de nouveaux emplois. Résultat : les charges des entreprises ont été allégées de 496,1 milliards de yuans sur toute l’année. La Semaine de l’entrepreneuriat et de l’innovation a été organisée ; les actions pilotes visant à créer des emplois grâce à la création d’entreprises ont été poursuivies ; les autorités locales ont été encouragées à développer les vecteurs de l’entrepreneuriat tels que des centres incubateurs d’entreprises et des parcs entrepreneuriaux accueillant les travailleurs migrants de retour dans leur région natale et les nouveaux arrivants dans les campagnes désireux de créer une entreprise ; et des mesures de soutien, y compris l’octroi de prêts garantis et la réduction de loyer, ont été appliquées pour encourager la création d’entreprise. Un soutien a été apporté aux nouveaux diplômés universitaires, aux militaires démobilisés, aux travailleurs d’origine rurale et à d’autres catégories prioritaires de demandeurs d’emploi dans leur recherche de travail ou leur entrepreneuriat ; une action spéciale a été lancée pour aider les nouveaux diplômés universitaires en recherche d’emploi à trouver du travail ; et un soutien plus énergique a été apporté aux travailleurs migrants pour qu’ils trouvent un emploi ou créent leur propre entreprise. Les services publics de l’emploi ont été mis à niveau, et les autorités locales ont reçu une aide pour construire un certain nombre de centres de formation-stage publics. Nous avons promu le développement de haute qualité du Zhejiang et soutenu ses efforts de transformation en zone modèle de prospérité commune. La réforme du système de répartition des revenus a été conduite en profondeur, les revenus des habitants urbains et ruraux ont augmenté régulièrement, et la croissance réelle du revenu disponible par habitant s’est chiffrée à 2,9 %.

Deuxièmement, de nouveaux progrès ont été réalisés dans l’équité et la qualité de l’éducation. Le projet visant à faire de la Chine un pays d’excellence dans le domaine de l’éducation a été mené en profondeur ; un développement équilibré et de qualité de l’enseignement obligatoire a été promu dans les districts ; un plan d’action a été lancé pour développer l’éducation préscolaire et l’enseignement secondaire de second cycle ; certaines lacunes de l’éducation préscolaire ont été comblées ; le taux de rétention des élèves jusqu’à la fin de l’enseignement obligatoire a atteint 95,5 %, le taux brut d’accès au deuxième cycle du secondaire s’est établi à 91,6 %, et au moins 11,3 millions de nouveaux étudiants ou d’étudiants-chercheurs ont été admis dans des établissements d’enseignement supérieur en 2022. Le contrôle des formations extrascolaires a été renforcé, et l’éducation scolaire en matière de sport, d’esthétique et de travail manuel a été globalement améliorée. La jonction entre l’éducation et le monde du travail a été mieux assurée, l’éducation professionnelle a été mieux définie, et sa qualité a continué à augmenter. Le second cycle de l’édification d’universités et de disciplines concurrentielles de premier rang mondial a été lancé, et la formation de spécialistes dans les disciplines de base a été renforcée.

Troisièmement, les services médicaux et sanitaires ont été mieux garantis. L’action « Chine Santé » s’est poursuivie ; l’expansion des ressources médicales de haute qualité et leur répartition équilibrée entre les régions ont été promues, et elles ont été davantage orientées vers les échelons de base ; la construction de centres nationaux de médecine a démarré ; la planification de la répartition géographique des centres médicaux régionaux au niveau national a été achevée dans l’ensemble ; et la construction de centres au niveau provincial s’est déployée dans tout le pays. Notre capacité en matière de prévention, de contrôle et de traitement dans le domaine de la santé publique a été sensiblement renforcée, et la construction du système de prévention des maladies a bien progressé. La transmission et l’innovation en médecine et pharmacopée traditionnelles chinoises ont été promues comme il se doit. L’achat centralisé et massif s’est appliqué à de plus en plus de médicaments et de consommables médicaux coûteux. Le système de prévention, de contrôle et de traitement des épidémies n’a cessé de se renforcer. Nous avons promu énergiquement la construction d’un nombre important de grandes installations de soins médicaux urgents dans les mégapoles, chefs-lieux de province, etc.

Quatrièmement, le système de protection sociale a été parachevé. La couverture des diverses assurances sociales a été élargie : à la fin de l’année 2022, le nombre de personnes ayant souscrit à l’assurance vieillesse de base, à l’assurance chômage et à l’assurance contre les accidents du travail a atteint respectivement 1,053 milliard, 238 millions et 291 millions. Nous avons veillé à établir un système d’assurance vieillesse à niveaux et piliers multiples et promulgué une directive sur la promotion des régimes de pension privés, permettant aux cotisants de bénéficier de politiques préférentielles de réduction d’impôts sur leur revenu. Les retraités des entreprises et des établissements publics ont vu leur pension augmenter. La gestion du régime d’assurance vieillesse de base pour les employés des entreprises a été centralisée à l’échelle nationale, et la gestion unifiée au niveau provincial de l’assurance chômage et de l’assurance contre les accidents du travail a bien progressé. Les expériences pilotes concernant l’assurance contre le préjudice professionnel pour les travailleurs engagés dans de nouvelles formes d’activités ont été poursuivies vigoureusement. La politique visant à étendre la couverture de l’assurance chômage a été reconduite. Le système de la liste des remboursements garantis par l’assurance maladie de base a été appliqué, l’uniformisation des services publics fondamentaux en matière d’assurance maladie a été promue, et les services de règlement direct interprovincial des frais médicaux ont été améliorés. La mise en place d’un système de logement caractérisé par la diversification de l’offre, la multiplication des garanties et une importance égale accordée à l’achat et à la location a été accélérée ; les politiques de régulation du marché immobilier ont été optimisées en fonction des conditions particulières de chaque ville, afin de mieux répondre aux besoins de base et de confort en matière de logement. Nous avons augmenté l’offre effective de logements locatifs sociaux et déployé des efforts pour résoudre le problème du logement des nouveaux citadins et des jeunes. 2,65 millions de logements locatifs sociaux ont été mis en chantier ou reconvertis.

Cinquièmement, la qualité des services publics s’est élevée constamment. Nous avons veillé au réajustement dynamique des normes nationales régissant les services publics de base. La construction de parcs culturels nationaux ayant pour thème la Grande Muraille, le Grand Canal, la Longue Marche, ainsi que les fleuves Huanghe et Changjiang s’est poursuivie de façon ordonnée. La protection des antiquités importantes et les fouilles archéologiques ont été renforcées, et les grands projets comme le Programme national de recherche des origines de la civilisation chinoise ont été promus de manière active. Nous avons promulgué le programme national de développement du tourisme et des loisirs, en veillant à un développement sain et progressif du campisme et à la multiplication des produits agrotouristiques. Nous avons soutenu la construction d’installations et de terrains de sport populaire : centres de sports pour tous, pistes de course et campings publics. Nous avons poursuivi l’action « tête de peloton » visant à étendre la couverture des services à domicile et à améliorer leur qualité, et avons facilité l’entrée des prestataires de services dans les quartiers d’habitation. Nous avons poursuivi la stratégie nationale visant à répondre activement au vieillissement de la population, parachevé les mesures de soutien à la natalité, lancé la construction de la première série de villes amies des enfants au niveau national, encouragé les divers acteurs sociaux à développer les services d’intérêt général en matière de garde d’enfants en bas âge, promu la mise à niveau du système de services de base aux personnes âgées, et augmenté l’offre de services d’intérêt général au troisième âge. Les services de soutien à la santé des seniors ont été améliorés, et la combinaison des soins médicaux et sanitaires avec les services destinés aux personnes âgées s’est approfondie. Le secteur des appareils de rééducation s’est développé plus rapidement. Les services et les installations de bien-être social, y compris ceux destinés aux personnes handicapées et aux militaires démobilisés, ont été améliorés. Des progrès tangibles ont été obtenus dans la prévention et la réduction des calamités naturelles, les secours aux sinistrés, ainsi que la sécurité au travail, et la construction d’une Chine sûre a atteint un niveau plus élevé.

En résumé, en faisant preuve d’initiative et sachant nous adapter aux changements et surmonter les difficultés, nous avons réalisé pour l’essentiel les objectifs principaux de 2022 dans un contexte complexe et changeant : la stabilité des prix a été assurée ; la situation globale de l’emploi a été stable ; notre capacité d’innovation scientifique et technologique s’est élevée de manière constante ; la qualité de l’environnement s’est améliorée continuellement ; les émissions des principales matières polluantes ont continué à diminuer ; le bien-être de la population a été mieux garanti ; la production céréalière et énergétique a réalisé une croissance constante ; et notre économie a fait montre d’une forte résilience. Cependant, à cause des variants du SARS-CoV-2 et de l’évolution de la pandémie dans le monde entier, la Chine, subissant les rebonds de la COVID-19, a vu sa consommation se rétrécir et sa circulation économique perturbée. La croissance économique mondiale a ralenti ; l’environnement extérieur est devenu plus complexe, notamment en raison de la crise ukrainienne ; le déséquilibre entre l’offre et la demande d’énergie et de céréales, l’inflation galopante et la montée du protectionnisme se sont enchevêtrés et additionnés ; les effets de débordement produits par les réajustements de la politique macroéconomique dans les principales économies mondiales se sont fait sentir. Tout cela a eu une incidence persistante sur le développement national. Dans ce contexte extrêmement complexe et difficile, la croissance réelle de notre économie ainsi que plusieurs indices liés au taux de croissance affichent un décalage par rapport aux objectifs prévus. Le ralentissement considérable de la croissance des services, secteur qui consomme peu d’énergie, a beaucoup affecté la réalisation des objectifs de réduction de l’intensité de la consommation énergétique et des émissions de carbone.

Il n’y a rien de moins ordinaire que les cinq années que nous venons de vivre. Sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, nous avons travaillé de toutes nos forces à parachever l’édification intégrale de la société de moyenne aisance, appliqué de façon intégrale, précise et globale la nouvelle vision de développement, pris l’initiative de créer une nouvelle architecture de développement et promu énergiquement un développement de qualité. Face à de multiples épreuves telles que l’accélération de la mutation du siècle, l’impact de la COVID-19 et le ralentissement de l’économie intérieure, nous avons surmonté énergiquement et efficacement les difficultés et les défis de toutes sortes. Nous avons renouvelé et renforcé le contrôle macroéconomique, réalisé victorieusement le XIIIe Plan quinquennal, et démarré le XIVe Plan quinquennal. Nous avons résolu de nombreux problèmes épineux légués par le passé et accompli diverses missions d’importance majeure relatives à nos intérêts à long terme, de sorte que notre développement économique et social a remporté de grands succès qui ont eu un retentissement mondial. Notre pays, deuxième économie mondiale, a consolidé sa position de numéro un de l’industrie manufacturière, du commerce de marchandises et des réserves en devises, ainsi que de numéro deux en matière de commerce des services et de taille du marché de consommation. Nos agrégats économiques ont battu leurs records précédents. Au cours des cinq années écoulées, l’économie chinoise a réalisé un taux moyen de croissance annuelle de 5,2 %, chiffre nettement plus élevé que la moyenne mondiale située autour de 2,3 % durant la même période ; le PIB est passé de 12 000 milliards de dollars américains en 2017 à 18 000 milliards en 2022 ; le PIB par habitant a augmenté de 8 800 dollars à 12 700 dollars, chiffre supérieur à la moyenne mondiale, ce qui nous a permis de tutoyer le niveau des pays à hauts revenus. Durant les trois années passées, nous avons pris des mesures énergiques et efficaces face à la pandémie, en mettant l’accent sur la mise en œuvre des « six garanties » sur la base des « six stabilisations ». Grâce à tous ces efforts, nous avons réussi à enrayer la tendance à la récession et à assurer une croissance annuelle moyenne de 4,5 %, taux qui a placé notre pays au premier rang des principales économies du monde. Nous avons gagné la bataille décisive contre la pauvreté dans les délais prévus. Il s’agit de la campagne la plus vaste et la plus énergique contre la pauvreté qu’ait jamais connue l’histoire de l’humanité : près de 100 millions de ruraux sont sortis de la pauvreté et la liste des districts frappés par la pauvreté, qui en comprenait 832, est maintenant vierge. Nous avons mis fin à la pauvreté absolue et parachevé en temps voulu l’édification intégrale de la société de moyenne aisance. Nos efforts visant à faire de la Chine un pays innovant ont été largement récompensés. Nous occupons depuis longtemps la deuxième place mondiale en termes d’investissement en R-D. Des percées ont été réalisées dans de nombreux domaines : le vol spatial habité, l’exploration lunaire, l’ingénierie en mer profonde, le supercalcul et la navigation satellitaire. Les industries émergentes présentant un intérêt stratégique, y compris la technologie informatique de nouvelle génération, la biotechnologie, les équipements haut de gamme, les industries vertes et l’industrie des automobiles à énergies nouvelles se sont développées rapidement et jouent désormais un rôle moteur dans le développement de qualité. Actuellement, la valeur ajoutée des nouvelles industries, des nouvelles activités et des nouveaux modèles économiques représente déjà plus de 17 % du PIB. L’économie chinoise a été mieux structurée. La sécurité alimentaire a été renforcée, l’autosuffisance céréalière et la sécurité absolue de la ration alimentaire de base ont été garanties, la production des principaux produits agricoles et d’appoint est restée constante et élevée ; la valeur ajoutée de l’industrie manufacturière de haute technologie a réalisé un taux de croissance annuelle de 10,6 %, celle de la filière équipementière a augmenté de 7,9 %, et la qualité des produits a été constamment améliorée. La consommation a fortement contribué à la croissance économique. Nous avons continué à mettre en œuvre notre stratégie de redressement des campagnes ainsi que nos grandes stratégies de développement régional, et amélioré le niveau et la qualité de la nouvelle urbanisation, si bien que le potentiel du développement coordonné des villes et des campagnes ainsi que des différentes régions n’a cessé de s’actualiser. Les réseaux d’infrastructures ont été perfectionnés. De grands projets d’infrastructures comme l’aéroport international Daxing de Beijing et la centrale hydroélectrique Baihetan ont été mis en service. Nous avons construit le réseau ferroviaire le plus moderne, le réseau de chemins de fer à grande vitesse le plus développé et le réseau autoroutier le plus grand du monde. En ce qui concerne le nombre de mouillages pour les navires jaugeant plus de 10 000 tonnes et la longueur totale des voies fluviales, la Chine est arrivée à la première place mondiale. La construction des infrastructures de type nouveau telles que les réseaux 5G, l’intelligence artificielle et les mégadonnées s’est accélérée. La politique de réforme et d’ouverture a été poursuivie. En nous concentrant sur les secteurs prioritaires et les maillons clés, et en poursuivant fermement l’objectif général de l’approfondissement intégral de la réforme, nous avons continué inébranlablement à consolider et développer l’économie publique et à encourager, soutenir et guider le développement de l’économie non publique. L’édification d’un système de marché répondant à des critères élevés a avancé de façon satisfaisante, et l’administration macroéconomique a fonctionné de mieux en mieux, ce qui nous a permis de stimuler davantage le dynamisme du marché et la créativité des acteurs de la société. Nous avons continué à élargir l’ouverture sur l’extérieur, obtenu des succès très encourageants dans la mise en œuvre commune de l’initiative « Ceinture et Route », et approfondi la coopération économique et commerciale mutuellement avantageuse, si bien qu’un nouveau système d’économie ouverte de niveau plus élevé est en train de rapidement prendre forme et que les investissements et les échanges commerciaux dans ce cadre ont été libéralisés et facilités. La promotion de la civilisation écologique a donné des résultats tangibles. De plus grands efforts ont été déployés pour protéger l’environnement et accélérer le développement vert et bas carbone. L’idée que la nature est la source de toutes nos richesses s’est ainsi profondément ancrée dans l’esprit des Chinois. L’édification écologique a connu des changements historiques, décisifs et globaux : la densité moyenne des particules fines (PM2,5) a chuté de 27,5 % ; la consommation d’énergie par unité de PIB a baissé de 8,1 % et les émissions de CO2, de 14,1 % ; et le pourcentage des eaux de surface ayant une bonne qualité est passé de 67,9 % à 87,9 %. La qualité et la stabilité des écosystèmes n’ont cessé de se renforcer. Le niveau de vie de la population s’est nettement amélioré. Dans les zones urbaines, une moyenne annuelle de 12,75 millions d’emplois ont été créés et le taux de chômage au sens du recensement de la population s’est maintenu à un niveau relativement bas. Le développement des œuvres sociales a été renforcé. La Chine a établi les plus grands systèmes du monde en matière de protection sociale ainsi que dans les domaines éducatif, médical et sanitaire. Grâce à une garantie renforcée, les conditions de logement des personnes en situation difficile se sont nettement améliorées. Les masses populaires ont ainsi éprouvé un plus grand sentiment de satisfaction, de bonheur et de sécurité.

Dans un contexte international extrêmement complexe et incertain et dans une situation intérieure plus affectée que prévu, nous avons quand même obtenu des résultats importants dans le domaine du développement économique et social. Il y a de quoi nous féliciter. Ces succès sont dus à la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, à la lumière de sa pensée sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, à la pleine démonstration des avantages remarquables du régime socialiste chinois, à la lutte courageuse et solidaire de notre parti et de notre peuple multiethnique, ainsi qu’à la contribution active des autorités locales et des départements qui ont tous travaillé sans relâche et en dépit de toutes les difficultés. Nous avons pu, de ce fait, prévenir et résorber efficacement les risques auxquels nous étions exposés, exploiter pleinement notre potentiel de développement et assurer la stabilité générale de la situation économique et sociale du pays.

En même temps, nous devons aussi être conscients que le monde est entré dans une nouvelle période de turbulences dues à des changements sans précédent du monde, de l’époque et de l’histoire. Le développement de la Chine se trouve à un moment où les opportunités stratégiques coexistent avec les dangers et où les facteurs d’incertitude s’accroissent. Sur le plan international, la situation remplie de changements inédits depuis un siècle est en pleine évolution, les luttes de pouvoir entre les grandes puissances et les conflits géopolitiques contribuent à accroître les risques politiques et économiques d’ampleur planétaire, la sécurité alimentaire et énergétique se heurte à de grands défis, les chaînes industrielles et d’approvisionnement à l’échelle globale sont fortement affectées, l’effet cumulatif produit par les politiques d’austérité qu’ont adoptées les économies développées se fait sentir plus vivement, les moteurs de la croissance économique mondiale demeurent faibles, les risques s’accroissent sur le marché financier mondial, et l’instabilité, l’incertitude et l’imprévisibilité dominent l’environnement extérieur. Sur le plan national, la base du redressement économique reste à consolider, les problèmes de déséquilibre et d’insuffisance du développement subsistent de façon inquiétante, l’économie est confrontée à des contradictions évidentes en termes de volume, de structure et de cycle et fait face à une triple pression : contraction de la demande, chocs de l’offre, manque d’anticipations. Primo, la faiblesse de la demande persiste encore. Les éléments empêchant la reprise de la consommation restent nombreux, l’augmentation des investissements dans l’industrie manufacturière se révèle insuffisante, la reprise des investissements immobiliers s’annonce difficile, et la volonté et la capacité des investisseurs privés à investir s’avèrent faibles. Dans certaines régions, la garantie insuffisante des facteurs indispensables à la réalisation des projets entrave les investissements dans les infrastructures. La récession de l’économie mondiale et le protectionnisme se sont enchaînés, la croissance du commerce international a ralenti, et la concurrence est devenue plus acharnée sur le marché mondial. Tout cela a rendu plus difficile la croissance régulière de nos exportations. Secundo, notre offre est soumise à des contraintes structurelles plutôt fortes. Notre capacité d’innovation scientifique et technologique doit être renforcée, des « goulots d’étranglement » importants liés à l’approvisionnement en certaines matières premières de base et en équipements et pièces clés existent toujours de façon aigüe, et les points de blocage restent nombreux dans les chaînes industrielles et d’approvisionnement. La stabilité de la production céréalière s’avère toujours incertaine, les tensions entre l’offre et la demande de certains produits et moyens de production agricoles se font sentir, les prix des céréales sur le marché international fluctuent à un niveau élevé, risquant même d’affecter notre marché intérieur. En outre, l’approvisionnement en charbon et en gaz naturel reste tendu, et notre capacité à assurer la sécurité énergétique en cas d’intempéries a besoin d’être améliorée. La tendance à la croissance de la consommation d’énergie semble inévitable et il nous restera un long chemin à parcourir avant de pouvoir réduire l’intensité énergétique. Tertio, les risques sont susceptibles de s’entremêler et de s’accroître dans les domaines prioritaires. Les risques financiers sont élevés, les secousses du marché financier mondial s’aggravent, et les risques transfrontaliers, intersectoriels et intermarchés sont plus étroitement intriqués. Certaines de nos régions rencontrent d’énormes difficultés pour redresser leur économie et leurs budgets financiers souffrent de déséquilibres flagrants. Les risques d’endettement des plateformes de financement de certaines instances locales nécessitent une gestion plus rigoureuse. La gouvernance sociale a besoin d’être renforcée, la situation en matière de sécurité du travail demeure préoccupante, de même que les catastrophes naturelles telles que les violentes intempéries, les inondations et la sécheresse. Quarto, des lacunes et des défaillances existent dans le secteur du bien-être social. L’emploi fait à la fois face à une pression en matière d’offre globale et à des contradictions structurelles, le nombre de nouveaux diplômés universitaires bat de nouveaux records, l’entrée sur le marché du travail des catégories prioritaires de demandeurs d’emploi reste difficile. Le rythme de l’augmentation des revenus des habitants a ralenti, et il reste difficile d’assurer l’augmentation continue de leurs revenus. L’offre demeure insuffisante dans les secteurs tels que l’éducation, la santé, la garde des enfants en bas âge, les services aux personnes âgées et le logement, et le niveau d’homogénéisation des services publics de base doit être encore élevé. Les efforts en matière d’amélioration de la qualité de l’air, de l’eau et des sols doivent être consolidés, et la construction des infrastructures environnementales a besoin d’être renforcée. Quinto, la confiance des marchés reste fragile. Les entreprises, notamment les PME et les microentreprises, ont rencontré des difficultés accrues dans leur activité ; la population consomme moins ; le manque de confiance des entreprises en matière de développement se conjugue avec la faible demande du marché, ce qui risque de ralentir la circulation économique. Par ailleurs, nous devons aussi apprendre à mieux coordonner les multiples objectifs et politiques, à dégager les orientations à long terme des fluctuations à court terme, à faire face aux alternatives et aux enjeux multiples dans la perspective du développement et à améliorer notre capacité de résoudre rapidement les problèmes et risques majeurs dans une situation complexe. Le formalisme et la bureaucratie demeurent patents. Il arrive que l’on traite les problèmes sans tenir compte de la réalité du terrain ou d’une manière simpliste. Notre travail mené contre la pandémie a présenté certaines lacunes.

Malgré la situation difficile que nous connaissons, il n’en reste pas moins vrai que notre économie est dotée d’un énorme potentiel, d’une grande résilience et d’un dynamisme remarquable. Sa vitalité, sa compétitivité, son potentiel de développement et sa durabilité n’ont cessé de se renforcer. La tendance à la hausse à long terme de notre développement économique n’a pas changé et les facteurs de production favorables au développement de qualité restent présents. Nous disposons d’une meilleure garantie institutionnelle, d’une base matérielle plus solide et d’une force spirituelle plus active pour promouvoir la modernisation chinoise. De radieuses perspectives s’ouvrent à notre développement économique et social. Dans la nouvelle marche de la nouvelle ère, guidés par le secrétaire général Xi Jinping rassemblant autour de lui le Comité central et tout le Parti, à la lumière de sa pensée sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, et grâce à la solidarité et à la lutte ardue de notre peuple multiethnique, nous possédons les conditions nécessaires, la confiance et la capacité suffisante pour surmonter toutes les difficultés et tous les obstacles qui se dressent devant nous et pour avancer à pas de géant sur le chemin conduisant à la montée en puissance de notre pays et au renouveau de notre nation à travers la modernisation chinoise.

**II. LES EXIGENCES GÉNÉRALES, LES OBJECTIFS PRINCIPAUX ET LES ORIENTATIONS POLITIQUES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR 2023**

L’année 2023 est la première année d’application de l’esprit du XXe Congrès du Parti. Notre travail sur le plan économique revêt donc une importance majeure.

I) Exigences générales

Pour mener à bien nos tâches en matière économique pour l’année 2023, nous devons, sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, et à la lumière de sa pensée sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, appliquer intégralement l’esprit du XXe Congrès du Parti et faire avancer fermement la modernisation chinoise en fonction des dispositions prises lors de la Conférence centrale sur le travail économique. Tout en suivant le principe général dit « aller de l’avant à pas assurés », nous devons appliquer de façon intégrale, précise et globale la nouvelle vision de développement, accélérer la mise en place d’une nouvelle architecture de développement, travailler à promouvoir un développement de qualité, prendre en considération à la fois la situation nationale et internationale, mener de front la lutte contre la pandémie et le développement économique et social, coordonner le développement et la sécurité, approfondir sur tous les plans la réforme et élargir l’ouverture, rassurer fortement le marché et combiner étroitement l’application de la stratégie de relance de la demande intérieure et l’approfondissement de la réforme structurelle côté offre. Il nous faut accorder une attention particulière au maintien d’une croissance régulière, ainsi qu’à la stabilisation de l’emploi et des prix, prévenir et éliminer efficacement les risques majeurs, et favoriser la reprise globale de l’économie tout en élevant effectivement sa qualité et promouvant sa croissance raisonnable. Nous devons continuer d’améliorer les conditions de vie de notre population, maintenir la stabilité sociale et assurer un bon départ à l’édification intégrale d’un pays socialiste moderne.

Concrètement, il nous faut adopter une approche systémique, savoir innover tout en maintenant les principes fondamentaux, promouvoir la reprise globale de l’économie, contrôler efficacement les risques et maintenir la stabilité sociale. Pour ce faire, il faut avant tout mener à bien les six coordinations suivantes : premièrement, coordonner au mieux la lutte contre la pandémie et le développement économique et social. Il convient d’apprécier les résultats de la lutte triennale contre la pandémie, de faire sérieusement le bilan des expériences, de parachever les mécanismes et mesures dans ce domaine, et de mener à bien tout ce qui a trait à la prévention et au contrôle de la maladie au stade actuel. Il faut renforcer le système des services sanitaires, protéger et soigner en particulier les groupes de personnes vulnérables et tout faire pour garantir la santé de la population et réduire l’incidence de cas graves, tout en consolidant résolument les bons résultats obtenus au prix d’énormes efforts. Deuxièmement, coordonner au mieux l’amélioration de la qualité et la croissance raisonnable de l’économie. Il faut insister sur la primauté de la qualité et lui faire jouer un rôle décisif pour élargir le marché, et assurer une croissance économique raisonnable sur la base de l’amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre développement, de manière à faire émerger des changements qualitatifs par l’accumulation de changements quantitatifs. Troisièmement, coordonner de manière plus poussée la réforme structurelle côté offre et la relance de la demande intérieure. Il faut poursuivre la réforme structurelle côté offre tout au long de notre travail économique. Nous stimulerons la demande par une offre de meilleure qualité, relancerons la demande intérieure par le recours à des moyens multiples et des canaux diversifiés, et nous efforcerons de libérer pleinement le potentiel de la consommation et de l’investissement et de porter à un niveau plus élevé le cercle vertueux et l’équilibre dynamique entre l’offre et la demande. Quatrièmement, coordonner au mieux les politiques économiques et les politiques dans d’autres domaines. En adoptant une approche systémique, faisant preuve de pragmatisme et prenant en considération l’intérêt général, nous renforcerons l’évaluation de la conformité de nos politiques avec nos orientations macroéconomiques, veillerons à découvrir et mettre fin rapidement aux dérives dans l’application de nos politiques, et réajusterons ou supprimerons les politiques et réglementations incompatibles avec le développement de qualité. Cinquièmement, coordonner les circuits national et international. Pour établir une nouvelle architecture de développement, il faut faire les choses suivantes : combler rapidement et de manière ciblée les lacunes et renforcer les maillons faibles présents dans nos chaînes industrielles et d’approvisionnement, appliquer les politiques macroéconomiques en tenant compte de notre propre situation, accroître les forces endogènes et la fiabilité du circuit national, contribuer à améliorer la qualité et le niveau du circuit international, et rendre plus sûr, fiable et stable le fonctionnement de notre économie. Sixièmement, coordonner au mieux le développement à court terme et à long terme. Nous devons bien faire notre travail actuel et nous efforcer d’obtenir de bons résultats, de même que mener une réflexion proactive et prendre des initiatives stratégiques afin d’assurer l’avenir.

II) Objectifs principaux

Conformément aux exigences globales susmentionnées, ainsi qu’en tenant compte des opportunités de développement et des conditions favorables, de la complexité et l’incertitude de la conjoncture intérieure et extérieure, et de nos besoins et capacités, nous avons formulé pour l’année 2023 les principaux objectifs prévisionnels suivants :

— La croissance du PIB devra avoisiner 5 %. Cet objectif est principalement fondé sur les éléments suivants : premièrement, conformément à l’esprit du XXe Congrès du Parti，nous devons assurer le bon démarrage de l’édification intégrale d’un pays socialiste moderne. Le XXe Congrès du Parti a précisé que nous devions atteindre le niveau des pays moyennement développés d’ici 2035. Nous devons donc réaliser une croissance économique à long terme qui soit rationnelle tout en améliorant la qualité et la rentabilité du développement, afin d’écrire un nouveau chapitre marqué par le double miracle d’un développement économique rapide et d’une stabilité sociale durable. Deuxièmement, cet objectif sert à la fois à répondre à l’exigence de croissance économique, de stabilisation de la situation de l’emploi et des prix, et à envoyer un signal positif aux acteurs du marché. Cela permettra de renforcer la confiance de la population, d’orienter les anticipations du marché, de créer des emplois, d’améliorer le bien-être social et de prévenir et désamorcer les risques rencontrés au cours de notre développement. Troisièmement, cet objectif correspond au potentiel de la croissance économique de notre pays au stade actuel et nous disposons des ressources nécessaires pour l’atteindre. Malgré l’existence d’événements imprévisibles et de nombreux facteurs extérieurs d’incertitude, un tel objectif peut être réalisé, pourvu que nous coordonnions nos politiques, redoublions nos efforts et mobilisions toutes les forces disponibles.

— Environ 12 millions d’emplois devront être créés dans les zones urbaines, et le taux de chômage au sens du recensement de la population devra avoisiner 5,5 %. S’agissant de la création d’emplois dans les zones urbaines : compte tenu du nombre important de nouveaux arrivants sur le marché du travail dans les zones urbaines en 2023, dont 11,58 millions de nouveaux diplômés universitaires, la création de 12 millions de nouveaux emplois s’impose pour stabiliser le marché du travail. Concernant le taux de chômage au sens du recensement de la population urbaine : la pression sur l’emploi étant toujours grande en 2023, un objectif d’environ 5,5 % reflète la priorité que nous accordons à l’emploi dans nos orientations politiques. Il nous permettra de gérer les anticipations de la société. Vu que l’économie devrait continuer sa reprise en 2023 et que les politiques de stabilisation de l’emploi seront appliquées de manière scrupuleuse, cet objectif est parfaitement réalisable.

— L’indice des prix à la consommation des ménages augmentera d’environ 3 %. Cette prévision est principalement fondée sur les éléments suivants : compte tenu de divers facteurs tels que l’inflation importée et les répercussions de la hausse de l’indice du passé, on prévoit que la pression à la hausse des prix sur ce chapitre persistera en 2023. Cependant, notre approvisionnement en produits industriels et agricoles demeurant abondant dans son ensemble, et les mécanismes de garantie de l’approvisionnement et de stabilisation des prix ayant été améliorés, nous disposons d’une base solide pour maintenir la stabilité des prix. Maintenir la hausse des prix à la consommation autour de 3 % nous permettra de maintenir la continuité de nos objectifs, de rassurer les marchés et, en même temps, de nous donner une marge de manœuvre relativement confortable.

— Les revenus des habitants devront augmenter au même rythme que la croissance économique. Cet objectif nous permettra de promouvoir un développement centré sur le peuple et de jeter une solide base pour stimuler la consommation, élargir la demande intérieure et assurer une croissance régulière. Grâce à l’application continue des politiques et mesures telles que l’amélioration du système de répartition des revenus, l’élargissement du groupe à revenu intermédiaire et l’augmentation des revenus des personnes à faible revenu, les Chinois pourront espérer que leurs revenus continuent d’augmenter au même rythme que la croissance économique en 2023.

— La stabilité et la qualité de l’import-export s’amélioreront, et l’équilibre global de la balance des paiements internationaux sera réalisé. Cet objectif est principalement fondé sur les éléments suivants : compte tenu du ralentissement de la croissance économique et commerciale mondiale en 2023, la concurrence dans le domaine du commerce international et de l’utilisation des investissements étrangers va redoubler ; vu que l’équilibre global de la balance des paiements internationaux et la stabilisation du commerce extérieur et des investissements étrangers jouent un rôle de soutien important dans la croissance économique, nous devons déployer davantage d’efforts pour maintenir le volume du commerce extérieur tout en optimisant sa structure et pour mieux attirer et utiliser les investissements étrangers. À mesure que les avantages de notre immense marché et de nos chaînes industrielles complètes continueront à se faire sentir, que la coopération interrégionale sur le plan économique et commercial s’approfondira, que l’environnement de l’investissement étranger s’améliorera et que de nouveaux modes et de nouvelles activités de commerce extérieur se développeront vigoureusement, nous pouvons espérer que, grâce à nos efforts, le commerce extérieur et les investissements étrangers se stabiliseront et que l’équilibre global de la balance des paiements internationaux se maintiendra.

— La production de céréales sera maintenue au-dessus de 650 millions de tonnes. Cet objectif est principalement fondé sur les éléments suivants : en tenant compte de nos besoins en céréales, de nos capacités de production globales et des fluctuations du marché international, et pour consolider sur tous les plans la base de la sécurité alimentaire, assurer l’approvisionnement et stabiliser les prix, nous pensons qu’il faut maintenir une production supérieure à 650 millions de tonnes en 2023.

— La consommation d’énergie par unité de PIB et l’émission des principaux polluants devront continuer à baisser, une attention particulière sera accordée au contrôle de la consommation des énergies fossiles, et la qualité de l’environnement devra être continuellement améliorée. Ces objectifs s’expliquent de la manière suivante : au fur et à mesure du développement de notre économie et de notre société, la consommation d’énergie de l’industrie et des ménages devra continuer de s’accroître ; conformément aux exigences en matière d’économie d’énergie et en tenant compte des critères d’évaluation globale de la performance-énergie fixés par le XIVe Plan quinquennal, nous avons fixé l’objectif de la réduction de la consommation d’énergie par unité de PIB à 2 % environ. Nous espérons pouvoir obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine, en diminuant notamment l’émission des principaux polluants et en contrôlant la consommation d’énergies fossiles, afin de promouvoir une amélioration continue de la qualité de l’environnement.

III) Principales orientations politiques macroéconomiques

Pour réaliser tous ces objectifs, l’important est d’avancer à pas fermes et assurés, de continuer d’appliquer une politique budgétaire de relance et une politique monétaire prudente, de renforcer le macrocontrôle et d’améliorer la coordination des politiques de toutes sortes, afin de créer une synergie favorable au développement de qualité.

La politique budgétaire de relance doit être menée de manière plus énergique et efficace. Nous assurerons une intensité adéquate des dépenses budgétaires et optimiserons l’utilisation regroupée des outils tels que le déficit budgétaire, les obligations spéciales et la bonification d’intérêt, afin de garantir la durabilité des finances publiques et de contrôler le risque d’endettement des instances locales tout en soutenant efficacement le développement de qualité. Pour l’année 2023, nous prévoyons un taux de déficit de 3 %, supérieur de 0,2 point de pourcentage à celui de l’année dernière, soit un volume de 3 880 milliards de yuans, en hausse de 510 milliards de yuans en glissement annuel. Nous perfectionnerons nos politiques fiscales préférentielles. Les politiques actuelles en matière de détaxation et de réduction d’impôts, de droits et de frais divers seront prolongées ou améliorées, afin de soutenir en priorité l’industrie manufacturière, les PME, les microentreprises, les autoentrepreneurs, ainsi que les secteurs en difficulté particulière. En 2023, des obligations spéciales à hauteur de 3 800 milliards de yuans seront émises par les autorités locales, soit une hausse de 150 milliards de yuans par rapport à l’année précédente. Nous augmenterons de manière appropriée les secteurs dans lesquels les fonds collectés à travers l’émission de ces obligations sont autorisés à investir et élargirons le champ d’application de ces fonds en tant que capitaux propres de projet. Nous renforcerons la coordination des investissements prévus par le budget central, des obligations spéciales émises par les gouvernements locaux et des instruments financiers destinés au développement ou au soutien d’une politique. Nous accroîtrons les investissements dans les maillons faibles du développement économique et social et dans les domaines clés, en soutenant notamment des secteurs prioritaires tels que la recherche, le renouveau rural, les grandes stratégies de développement régional, l’éducation, le bien-être social et le développement vert. Nous continuerons d’améliorer le système des transferts de paiement, augmenterons les transferts de paiement par l’échelon central aux instances locales, encouragerons le déblocage des fonds aux échelons inférieurs, assurerons un meilleur équilibre du budget mis à la disposition des autorités provinciales et des échelons inférieurs, et ferons en sorte que les fonds profitent davantage aux régions démunies et sous-développées. Le mécanisme assurant le versement direct de fonds aux instances de base devra mieux fonctionner. Les « trois garanties » aux échelons de base seront assurées. Nous durcirons les règles financières et économiques, exhorterons tous les organismes du Parti et du gouvernement à se serrer la ceinture, prendrons des mesures drastiques pour limiter les dépenses ordinaires, et préviendrons effectivement les risques budgétaires des instances locales.

La politique monétaire prudente doit être menée de manière plus précise et vigoureuse. Il faut maintenir les liquidités à un niveau raisonnablement abondant et faire mieux jouer aux instruments de politique monétaire leur double rôle en matière d’agrégat et de structure, afin de répondre aux besoins réels du fonctionnement macroéconomique, de stabiliser les anticipations du marché et de prévenir les risques financiers. En 2023, la masse monétaire au sens large M2 et l’agrégat de financement de l’économie réelle hors autorités publiques (AFER) devront augmenter au même rythme que la croissance nominale du PIB, de manière à soutenir le développement de l’économie réelle. Les institutions financières seront encouragées à satisfaire les besoins de financement de l’économie réelle conformément à la loi et aux règles du marché ; à augmenter les prêts à moyen et long terme accordés à l’industrie manufacturière ; à accroître la quantité et étendre la couverture des prêts inclusifs aux PEMIC ; à accorder davantage de prêts aux PME technologiques et à celles spécialisées, expertes, exclusives et novatrices ; et à tout faire pour que les coûts généraux de financement des entreprises, ainsi que les coûts des crédits à la consommation individuelle demeurent stables, voire régressent légèrement. L’utilisation des instruments de la politique monétaire structurelle sera intensifiée. Nous reconduirons les outils financiers destinés à soutenir la réduction des émissions de carbone, de même que les mesures de recrédit favorisant la consommation propre et efficace du charbon ainsi que le secteur du transport et de la logistique. Nous approfondirons de manière mesurée la réforme visant à soumettre le taux de change du yuan aux règles du marché, parachèverons le macrocontrôle délibéré de la circulation transfrontalière des capitaux, et maintiendrons le taux de change du yuan à un niveau équilibré et raisonnable. Notre système de garantie de la stabilisation financière sera renforcé et notre capacité à nous prémunir contre les risques financiers majeurs et à les gérer sera améliorée.

La politique industrielle doit se concentrer à la fois sur le développement et la sécurité. Pour mettre en place une nouvelle architecture de développement, il faut optimiser la façon de mettre en œuvre la politique industrielle, accélérer la mise en place d’un système industriel moderne, intensifier la transformation et la montée en gamme des industries traditionnelles, développer les industries émergentes présentant un intérêt stratégique, renforcer plus efficacement les maillons faibles de nos chaînes industrielles, et, enfin, forger de nouveaux avantages industriels compétitifs dans le processus d’atteinte du pic des émissions de CO2 et de la neutralité carbone. Nous promouvrons l’intégration et l’interconnexion entre les chaînes industrielles et de l’innovation et favoriserons le cycle vertueux technologie-industrie-finance. Nous protégerons et promouvrons résolument l’économie réelle, surtout l’industrie manufacturière, qui est le socle assurant la sécurité de notre économie.

En ce qui concerne les sciences et les technologies, l’accent devra être mis sur l’autonomie et leur montée en puissance. Conformément aux lois objectives du développement des sciences et technologies, nous approfondirons la réforme du système de gestion scientifique et technologique. Nous conduirons en profondeur la stratégie de redressement de la nation par les sciences et l’éducation, la stratégie du renouveau national grâce à l’émergence de talents et la stratégie de développement par l’innovation, en vue de développer parallèlement l’éducation, les sciences et technologies et la formation de talents. Mettant l’accent sur les besoins stratégiques de l’État et les domaines d’avant-garde dans la concurrence internationale, nous concevrons et mettrons en œuvre un certain nombre de mégaprojets scientifiques et technologiques d’État, ferons mieux fonctionner le nouveau mécanisme permettant de mobiliser toutes les ressources nécessaires à la recherche, et mettrons pleinement en valeur le rôle organisateur du gouvernement dans la réalisation de percées dans le domaine des technologies clés et technologies de base. La recherche fondamentale sera renforcée, et les forces scientifiques et technologiques d’intérêt stratégique seront consolidées. Nous renforcerons le rôle principal des entreprises en matière d’innovation, promouvrons l’intégration poussée de la production, de l’enseignement et de la recherche, et nous appuierons sur les atouts de notre immense marché pour développer notre capacité d’innovation autonome. L’efficacité des fonds octroyés par les finances publiques au domaine scientifique et technologique sera améliorée. Nous travaillerons à réformer le système d’introduction, de formation et de mise en valeur d’un personnel de qualité et à renforcer le développement des disciplines de base et des disciplines où l’on manque de cerveaux, afin de mettre pleinement en valeur les talents de toute catégorie et d’améliorer la qualité et la capacité de notre système de formation de personnel hautement qualifié.

Notre politique sociale doit absolument garantir les conditions de vie de la population. En continuant à faire de l’emploi notre priorité, nous appliquerons de manière concrète et précise la politique privilégiant l’emploi, soutiendrons le développement des secteurs et entreprises dotés d’une grande capacité d’absorption de la main-d’œuvre, prioriserons les jeunes, surtout les nouveaux diplômés universitaires, favoriserons l’emploi des populations sorties de la précarité, et renforcerons la protection des droits des travailleurs. Il faut atténuer rapidement et de manière efficace l’impact de la hausse structurelle des prix sur les moyens d’existence des personnes en difficulté. Il est nécessaire d’améliorer le système de protection sociale, de consolider le filet de protection sociale et de faire avancer solidement la gestion centralisée au niveau national de l’assurance vieillesse. Nous soutiendrons l’expansion et la décentralisation des ressources médicales de bonne qualité tout en les répartissant de manière équilibrée à travers le pays et en augmentant les ressources médicales destinées aux régions rurales et aux régions sous-développées. Notre politique nataliste sera renforcée et les œuvres et services aux personnes âgées seront promus afin de lutter contre le vieillissement de la population et la dénatalité.

En 2023, le développement économique de notre pays se heurtera à de nombreuses difficultés et défis. Il faudra veiller à ce que la politique macroéconomique serve à coordonner et équilibrer l’ensemble des activités économiques. Nous devrons perfectionner le mode d’application des politiques économiques et les rendre plus efficaces et pertinentes afin qu’elles répondent mieux aux besoins des entités économiques. Ces politiques, qui doivent interagir avec les politiques macroéconomiques de 2022, seront mises en œuvre dans les plus brefs délais. Il conviendra de renforcer la coordination entre les politiques et les plans, et de mener à bien l’évaluation à mi-terme du XIVe Plan quinquennal. Il faudra mieux coordonner les politiques budgétaires, monétaires, industrielles et régionales ainsi que celles en matière d’emploi, d’investissement, de consommation, de prix et d’environnement, afin qu’elles produisent des effets systémiques et forment une force synergique permettant de réaliser les projets les plus importants et d’accomplir des tâches difficiles et urgentes. Nous devrons renforcer la surveillance, la prévision et les alertes en matière économique ainsi que les études prospectives sur les politiques à venir ; étoffer la boîte à outils ; et mieux nous prémunir contre les situations difficiles et complexes. Il faudra mieux réguler l’approvisionnement en charbon, électricité, carburant et gaz ainsi que leur transport, et clarifier les responsabilités des gouvernements locaux, des divers départements et des entreprises, afin de sécuriser l’approvisionnement en énergie. Il conviendra de mieux orienter et gérer les anticipations sociales, de bien interpréter les mesures politiques, de suivre de près les tendances de l’opinion publique, de répondre sans tarder aux demandes sociales et de retrouver la confiance du marché.

**III. PRINCIPALES TÂCHES À ACCOMPLIR POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2023**

En 2023, il faudra étudier, maîtriser et appliquer sur toute la ligne l’esprit du XXe Congrès du Parti, travailler sérieusement dans l’esprit de la Conférence centrale sur le travail économique et mettre en œuvre les dispositions du Rapport d’activité du gouvernement. Nous devrons plus précisément mettre l’accent sur les dix tâches suivantes :

I) Mener de front le développement économique et social et la lutte contre la pandémie, tout en consolidant et valorisant les résultats positifs de cette lutte. Il faudra, en faisant de l’intérêt et de la santé du peuple notre priorité, mener à bien tout ce qui concerne la prévention et le contrôle au stade actuel, concrétiser la responsabilité des quatre parties impliquées, suivre de très près les maillons clés, et renforcer le système sanitaire et les services de santé.

Premièrement, bien gérer la COVID-19 en tant qu’épidémie de classe B. Notre capacité en matière de surveillance et d’alerte épidémiologiques permanentes sera renforcée et le système de contrôle et d’information sur la situation épidémique sera parachevé. Il faudra porter une attention particulière à l’évolution de la maladie notamment en été, automne et hiver, afin de prendre à temps les mesures de prévention et de traitement nécessaires ou urgentes. Il conviendra de bien organiser la vaccination et d’en accroître le taux chez les personnes âgées. Les groupes de personnes vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées, devront faire l’objet d’une prévention et de soins privilégiés. Davantage de ressources médicales des villes devront être acheminées vers les campagnes ; le mécanisme de transfert des malades des hôpitaux de district vers les hôpitaux municipaux devra mieux fonctionner ; et les lacunes en matière de prévention et de contrôle épidémiques dans les zones rurales devront être comblées. Les établissements de santé publique devront renforcer leur capacité de prévention et de traitement des maladies contagieuses et améliorer leurs services de soins pour les cas graves. Il faudra construire ou aménager un certain nombre d’hôtels ou de chambres d’hôtes à double usage : réception de touristes en temps ordinaire et de cas en période d’épidémie, dans des districts situés dans les zones montagneuses sous l’administration des grandes villes ou des mégapoles.

Deuxièmement, assurer au mieux la production, les stocks et l’offre de matériel médical. Il faudra continuer à veiller à la production, l’affectation et l’approvisionnement en matériel médical de première nécessité. Le système de stockage et le catalogue des stocks seront perfectionnés ; le mécanisme en matière de mise à disposition coordonnée du personnel et du matériel sera parachevé ; et les lacunes et insuffisances en matière de capacité, de médicaments et de matériel qui existent dans les services sanitaires aux échelons de base devront être comblées comme il se doit. Nous devrons nous assurer que les stocks arrivent bien à destination et faire en sorte que l’offre couvre correctement la demande. Il faudra déterminer l’ordre de l’approvisionnement selon la portée, l’urgence et la gravité des situations : l’offre de médicaments aux établissements médicaux sera absolument garantie ; les besoins des maisons de retraite et de bienfaisance seront couverts prioritairement ; les communautés, les écoles supérieures et les entreprises bénéficieront d’un soutien dans leur ravitaillement ; et les personnes âgées isolées ainsi que les ménages à bas revenus verront aussi leurs besoins satisfaits. Il faudra mieux valoriser le rôle des grandes chaînes de pharmacies et des plateformes Internet afin de répondre plus efficacement à la demande en médicaments. Il conviendra de mener une action spéciale de contrôle des prix et de l’ordre du marché, et d’éviter la pénurie et la hausse de prix des médicaments antiépidémiques. Afin de garantir absolument la qualité des médicaments, nous renforcerons le contrôle sur toute la chaîne de fabrication, de stockage, de transport et d’utilisation des produits pharmaceutiques. Il faudra coordonner les efforts de la recherche technoscientifique pour réaliser des percées dans le domaine sanitaire, afin de mieux protéger la vie et la santé du peuple grâce à l’union de diverses forces.

Troisièmement, accélérer l’amélioration des services médicaux dans les communautés urbaines et rurales et de la protection de l’environnement. Il faudra mettre pleinement en valeur les atouts organisationnels du mouvement patriotique en faveur de l’hygiène et ses assises populaires solides, mieux diffuser les connaissances en matière de prévention, et encourager les masses populaires à s’instruire sur la santé, à apprendre les pratiques de santé, à avoir de bonnes habitudes d’hygiène, à adopter un mode de vie sain, à se prémunir contre les maladies et à prendre leur santé en main. Il faudra en même temps renforcer l’aménagement sanitaire des milieux urbains et ruraux, promouvoir l’assainissement des zones et lieux prioritaires, conduire en profondeur l’action pour la propreté des villages, organiser régulièrement de grands nettoyages et éliminer le plus possible les sources de transmission, afin de prévenir et de juguler efficacement la propagation de maladies infectieuses. Nous devrons améliorer rapidement les infrastructures de services médicaux et de l’environnement sanitaire, combler au plus vite les failles et remédier aux faiblesses, de manière à consolider les bases sanitaires et environnementales de prévention et de contrôle des grandes épidémies.

Quatrièmement, poursuivre à pas sûrs l’action « Chine Santé ». Nous renforcerons le système médical et sanitaire permanent de manière à ce que les soins soient donnés par catégorie et par échelon et que les malades soient orientés vers différents établissements, et améliorerons le réseau médical à trois niveaux basé principalement sur les établissements hospitaliers publics. La réforme du système médical, pharmaceutique et sanitaire sera poursuivie, la construction de centres nationaux de médecine sera intensifiée, la planification de la répartition des centres médicaux régionaux au niveau national sera achevée, et la construction des centres médicaux régionaux au niveau provincial devra progresser de manière ordonnée. Nous améliorerons et garantirons mieux les services médicaux et sanitaires aux échelons de base à travers divers moyens tels que la mise en place de communautés de partage de services médicaux au niveau des districts. Nous ferons avancer les projets majeurs favorisant le développement de la médecine et pharmacopée traditionnelles chinoises, tels que les centres nationaux de transmission et d’innovation en médecine et pharmacopée traditionnelles chinoises, les centres de prévention et de traitement des maladies contagieuses au moyen de la médecine chinoise, les hôpitaux « vedettes » de médecine mixte chinoise et occidentale et les hôpitaux spécialisés de médecine traditionnelle chinoise. Nous renforcerons les services de santé mentale et de santé psychologique.

II) Relancer la demande intérieure en valorisant mieux le rôle fondamental de la consommation et le rôle clé de l’investissement. Nous devrons poursuivre fermement la stratégie de relance de la demande intérieure, approfondir la réforme structurelle côté offre, élargir la demande effective par le biais de l’offre de haute qualité, et renforcer le rôle d’entraînement de la demande intérieure sur la croissance économique, de manière à créer un marché intérieur immense et solide.

Premièrement, appliquer des mesures intégrales visant à libérer le potentiel de la consommation. Il conviendra de donner la priorité à la reprise et à l’accroissement de la consommation, tout en renforçant le pouvoir d’achat, améliorant les conditions et diversifiant les scénarios de consommation. Il faudra, pour répondre aux besoins plus exigeants des consommateurs, créer un système d’offre de produits de meilleure qualité, diversifiés et bien structurés, promouvoir continuellement la consommation traditionnelle, favoriser l’émergence de nouveaux modes et développer de nouveaux pôles de consommation. Il conviendra d’encourager l’achat d’automobiles, en aménageant davantage de parcs de stationnement avec une meilleure composition de l’offre, et en accélérant l’installation de bornes de recharge le long des routes, dans les stations et gares de transport ainsi que dans les quartiers d’habitation. Les véhicules électriques seront généralisés dans les transports en commun et les autres services publics. Les régions où les conditions sont réunies seront encouragées à soutenir l’achat d’appareils électroménagers verts et intelligents et de matériaux de construction verts, et l’action visant à introduire un système de responsabilité concernant les objectifs de recyclage chez les fabricants d’appareils électroménagers sera poursuivie. Des mesures efficaces seront prises pour favoriser la reprise de la consommation de services aux particuliers, réglementer le marché du tourisme, et développer énergiquement le microtourisme urbain, l’agrotourisme et le tourisme de proximité. Il faudra faire appliquer le système des congés payés ; promouvoir le développement sain de nouveaux modes de consommation tels que la vente au détail instantanée, le cybercommerce en direct et les foires-expositions nuagiques ; et favoriser les expériences de consommation immersives et interactives. Nous stimulerons la demande de base et de confort dans le domaine du logement, encouragerons l’achat de véhicules à énergies nouvelles, développerons les services aux personnes âgées ainsi que les services éducatifs, médicaux, culturels et sportifs. La consommation de produits et services informatiques sera mieux orientée et développée. Il faudra lancer des projets pilotes consistant à doter les quartiers commerciaux, les magasins et les sites touristiques de la fonction intelligente et à aménager des villes touristiques et de grandes surfaces commerciales vertes. L’offre et la consommation de produits verts devront augmenter. Le développement innovant des marques classiques chinoises sera promu. La Journée des marques chinoises de 2023 sera bien organisée afin d’augmenter leur renommée et leur influence et de promouvoir l’essor de la consommation des produits chinois à la mode. Pour créer un environnement de consommation plus fiable et sûr, nous intensifierons le contrôle de la sécurité et de la qualité des produits et renforcerons la protection des droits et intérêts des consommateurs.

Deuxièmement, accroître énergiquement l’investissement effectif. Le budget central prévoit 680 milliards de yuans d’investissements en 2023. Ceux-ci, mieux structurés, seront destinés en priorité aux stratégies majeures de développement de l’État et devront contribuer notamment à tout ce qui concerne la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la sécurité des chaînes industrielles et d’approvisionnement, la sécurité de l’État et la garantie du bien-être de la population, de manière à stimuler les investissements sociaux grâce aux investissements publics et politiques préférentielles. Cela permettra de concentrer nos forces en vue de réaliser des projets gigantesques et d’accomplir des tâches difficiles et urgentes. Nous ferons avancer de manière ordonnée et efficace l’exécution des 102 mégaprojets prévus dans le XIVe Plan quinquennal. Nous mettrons pleinement en valeur le mécanisme de coordination pour promouvoir les grands projets aux investissements effectifs. Conformément au principe dit « lancer des projets selon la planification et allouer les fonds et les facteurs de production en fonction des projets », nous utiliserons au mieux les investissements inscrits au budget central, les obligations spéciales des gouvernements locaux, les instruments financiers destinés au développement ou au soutien d’une politique, les instruments de la politique monétaire structurelle et les prêts à moyen et long terme destinés à l’industrie manufacturière, tout en veillant à une meilleure garantie en matière de terrains, de consommation d’énergie et d’évaluation de l’impact environnemental. Il faudra accroître les investissements dans l’industrie et la reconversion technique, et promouvoir la mise à niveau technologique des entreprises et le renouvellement de leurs équipements. Nous accélérerons la rénovation urbaine en nous attaquant aux quartiers vétustes. Il importera d’améliorer l’environnement des politiques en faveur des investissements privés et d’accroître le soutien dans ce domaine, afin d’encourager et d’attirer plus d’investissements privés à participer, selon les règles du marché, à la réalisation de mégaprojets nationaux et de projets visant à combler les manques. Toutes ces mesures visent à dynamiser les investissements privés. L’émission des fiducies de placement immobilier (REITs) dans le domaine des infrastructures sera régularisée, afin de réactiver les avoirs dormants. Les réserves de projets seront renforcées, et un nouveau lot de projets importants et utiles devront être classés dans la banque de projets nationaux majeurs. Les travaux préliminaires seront renforcés de manière à ce que les projets soient effectivement mis en chantier dans les plus brefs délais. Il faudra poursuivre la réforme du système d’approbation des projets d’investissement, amender les règlements et les documents réglementaires concernant la gestion des investissements pour renforcer l’uniformité et la coordination de la réglementation en la matière. Les plateformes d’investissement en ligne devront mieux fonctionner et introduire un mécanisme de partage des données relatives aux approbations d’investissement et de financement avec les banques et d’autres institutions financières.

Troisièmement, faire progresser la construction d’infrastructures majeures. Nous promouvrons la construction d’un réseau moderne d’infrastructures, en optimisant leur répartition, structure, fonction et système d’intégration. Il faudra promouvoir l’exécution de grands projets comme la ligne ferroviaire Sichuan-Tibet, les lignes à grande vitesse riveraines et côtières et le réseau national de l’eau ; accélérer les projets clés tels que l’adduction d’eau, la construction d’installations destinées à prévenir les inondations, le nouveau système de communications terre-mer de l’Ouest et la construction du port à conteneurs situé au nord de Xiaoyangshan ; poursuivre la rénovation du tronçon G318 de la route Sichuan-Tibet ; accélérer les travaux des derniers tronçons des routes nationales G219 et G331 le long des frontières ; et faire avancer la construction de chemins de fer dans le Centre et l’Ouest, l’aménagement de la « voie fluviale d’or » du Changjiang, la construction de passages sur ou sous le Changjiang, ainsi que les projets de transport sur rail urbain, suburbain et interurbain dans les conurbations et mégapoles de première importance. La construction d’infrastructures de type nouveau, telles que le réseau 5G, l’intelligence artificielle, les mégadonnées, l’Internet des objets et l’Internet industriel, sera poursuivie à un rythme accéléré. La construction d’autoroutes intelligentes et le développement d’infrastructures spatiales à usage civil seront énergiquement promus ; la construction à Hainan de la station de lancement spatial à des fins commerciales sera accélérée ; les infrastructures numériques seront optimisées et mises à niveau ; les projets d’infrastructures informatiques avanceront rapidement ; l’intégration de l’informatique en nuage et du réseau de communication, ainsi que le développement intégré des réseaux de calcul seront poursuivis ; et la transformation intelligente des infrastructures se fera de manière cohérente.

III) Accélérer la mise en place d’un système industriel moderne, et améliorer la résilience et la sécurité des chaînes industrielles et d’approvisionnement. En continuant à appliquer la stratégie de développement grâce à l’innovation, nous nous efforcerons de combler les faiblesses, de consolider les forces, de renforcer et d’élargir les bases de l’économie réelle, créant ainsi de nouveaux moteurs et avantages de développement.

Premièrement, élever le niveau d’autonomie et de progrès des sciences et technologies. En valorisant pleinement le nouveau mécanisme permettant de mobiliser les ressources nécessaires à la recherche, nous renforcerons nos forces scientifiques et technologiques d’intérêt stratégique et réaliserons des percées dans le domaine des technologies clés et des technologies de base. Pour améliorer les capacités fondamentales, il faudra poursuivre de façon coordonnée la construction de centres internationaux d’innovation scientifique et technologique et de centres régionaux d’innovation scientifique et technologique ; améliorer la fonction des centres nationaux de recherche scientifique pluridisciplinaire pour en faire des foyers de l’innovation primaire ; promouvoir la construction de laboratoires nationaux et leur fonctionnement efficace ; réorganiser le réseau des laboratoires clés nationaux ; faire avancer la construction de centres nationaux d’innovation pour l’industrie manufacturière ; favoriser le développement de qualité des zones modèles d’innovation au niveau national et des zones nationales de développement des hautes et nouvelles technologies ; et créer de nouveaux centres nationaux d’innovation technologique, des centres d’innovation industrielle, des centres de recherche d’ingénierie et des centres techniques dans les entreprises. Il conviendra de faire avancer rapidement les grands projets relevant du plan « Innovation à l’horizon de 2030 », en concevant un certain nombre de mégaprojets technoscientifiques nationaux d’intérêt stratégique et général et aux caractéristiques proactives dans les secteurs prioritaires. Nous concentrerons nos efforts sur les chaînes industrielles prioritaires, dont l’industrie manufacturière, et canaliserons les ressources de qualité vers la réalisation de percées dans le domaine des technologies clés et des technologies de base, en accélérant le processus itératif des produits innovants et des technologies *open source* cent pour cent de Chine. Il faudra renforcer le rôle des entreprises en tant qu’acteurs principaux de l’innovation ; approfondir l’intégration de la production, de l’enseignement et de la recherche dans laquelle les entreprises jouent un rôle moteur ; améliorer la conversion des acquis en forces productives et l’industrialisation des fruits de la recherche ; créer un climat propice au développement des PME et microentreprises technologiques ; favoriser la participation des PME et microentreprises technologiques et innovantes à la création de plateformes d’innovation de niveau national ; et faire en sorte que davantage d’entreprises de qualité puissent être introduites sur le marché de l’innovation scientifique et technologique de la Bourse de Shanghai. La capacité d’innovation régionale sera renforcée et la culture de l’innovation sera cultivée. Toujours dans le domaine scientifique et technologique, la réforme du système de gestion sera poursuivie, les mécanismes d’évaluation seront parachevés, et les investissements devront être diversifiés. Le niveau de création, d’utilisation et de protection de la propriété intellectuelle ainsi que les services en la matière seront améliorés. Un plus grand effort sera déployé pour généraliser les connaissances scientifiques et élever le niveau de formation de notre population dans ce domaine.

Deuxièmement, accélérer l’optimisation et la montée en gamme de la structure industrielle. Le Guide de la restructuration industrielle (version 2023) sera révisé puis promulgué. Le projet visant à refaire les bases industrielles et celui visant à réaliser des avancées dans le domaine des gros équipements techniques seront conduits en profondeur ; la reconversion numérique des industries traditionnelles et des PME sera accélérée ; les technologies de pointe applicables seront généralisées ; et le développement haut de gamme, intelligent et vert de l’industrie manufacturière sera promu énergiquement. En préconisant la fabrication verte, nous poursuivrons les économies d’énergie et la baisse des émissions de CO2 dans les domaines clés de l’industrie. Un effort plus vigoureux devra être déployé pour pousser de l’avant la rénovation des industries traditionnelles ; les mécanismes permanents d’élimination des surcapacités de production seront parachevés selon les règles du marché et en vertu de la loi ; un coup d’accélérateur sera donné pour regrouper certains secteurs prioritaires, dont la sidérurgie, et pour favoriser les mutations techniques et le renouvellement des équipements des entreprises. Il faudra optimiser la configuration de l’industrie pétrochimique, dont la production d’éthylène, encourager la délocalisation ordonnée de l’industrie chimique et son développement sûr, promouvoir le développement sain de l’industrie carbochimique moderne en soutenant la création de centres modèles, faire avancer les mégaprojets pétrochimiques, et créer des centres et entreprises pétrochimiques de premier rang mondial. Nous avons besoin de mieux répartir l’industrie de l’automobile à énergies nouvelles et de stimuler le développement sain et soutenu de l’industrie de batteries pour les véhicules à énergies nouvelles. Nous développerons des conglomérats d’industries émergentes présentant un intérêt stratégique, étudierons la construction des complexes de l’innovation et de services publics, favoriserons le développement intégré et intensif des industries émergentes d’intérêt stratégique, accélérerons le développement de conglomérats d’industrie manufacturière avancée, et consoliderons la position de leader des industries-atouts telles que l’industrie de l’automobile à énergies nouvelles, la technologie 5G et la filière photovoltaïque, sans pour autant oublier de planifier les industries du futur ni de développer l’économie biologique, le système de navigation par satellite Beidou et l’hydrogène-énergie. Nous accélérerons la R-D des technologies d’avant-garde, telles que l’intelligence artificielle, la biofabrication, le calculateur quantique, l’aérospatiale et les technologies destinées à favoriser le développement vert et bas carbone ainsi que leur utilisation et leur généralisation. La fabrication intelligente sera développée. Nous élaborerons des mesures politiques visant à créer un nouveau système de services performants et de qualité, et favoriserons l’intégration approfondie des services modernes avec l’industrie manufacturière avancée et l’agriculture moderne. L’action pour l’amélioration de la qualité visant à faire de la Chine une grande puissance en la matière sera poursuivie. Un système de logistique moderne sera mis en place au plus vite, le réseau des infrastructures logistiques sera amélioré, et les coûts de la logistique seront abaissés.

Troisièmement, accélérer le développement de l’économie numérique. Nous favoriserons le développement innovant de l’industrie numérique et créerons un groupe d’entreprises leaders dans un écosystème industriel et de conglomérats de l’industrie numérique compétitifs sur le plan international. Des études seront faites pour élaborer des documents politiques d’accompagnement des systèmes de base de protection du droit de propriété et d’échange des données, et la conception au plus haut niveau des systèmes *Open Source* sera renforcée. L’intégration approfondie des technologies numériques et de l’économie réelle sera poursuivie, la conception au plus haut niveau de la reconversion numérique sera améliorée, les politiques et mesures d’accompagnement seront perfectionnées, et des projets en la matière seront conçus et mis en œuvre, afin d’impulser le développement de qualité de l’économie réelle. Le développement intégré des technologies de l’information de nouvelle génération et de l’industrie manufacturière sera approfondi ; le projet de fabrication intelligente sera poussé en avant ; l’industrie manufacturière devra élever sensiblement son niveau sur le plan de la numérisation, de la cybertechnologie et de l’intelligence artificielle ; l’agriculture intelligente progressera de manière innovante ; le projet dit « redressement rural par la numérisation et le cybercommerce » sera promu. Nous soutiendrons énergiquement le développement de qualité du cybercommerce en orientant le développement des nouveaux modes et des nouvelles formes d’activités comme la vente en direct sur Internet et le e-commerce offrant des services de livraison instantanée. Une meilleure supervision permanente sera instaurée pour favoriser le développement régulier, sain et durable de l’économie des plateformes. Nous soutiendrons les entreprises plateformes dans leurs efforts pour renforcer leurs innovations technologiques, contribuer davantage à la reconversion et la montée en gamme de l’économie réelle, élever leur niveau d’internationalisation et jouer au mieux leur rôle de locomotive en matière de développement, d’emploi et de compétitivité internationale. Nous promouvrons la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre de la gouvernance de l’économie numérique et encouragerons nos entreprises de l’économie numérique à sortir de nos frontières.

Quatrièmement, rendre plus fluides les chaînes industrielles et d’approvisionnement. Il faudra faire jouer aux entreprises et parcs industriels clés leur rôle dans la sécurisation des chaînes industrielles et d’approvisionnement. Le projet visant à fluidifier les chaînes industrielles et d’approvisionnement sera mis à exécution. La compétitivité de base de l’industrie manufacturière sera améliorée ; l’action pour renforcer les chaînes industrielles et d’approvisionnement sera poursuivie, elle consiste notamment à remédier à leurs faiblesses et à développer un nombre important de chaînes compétitives ; l’amont et l’aval des chaînes, ainsi que les entreprises de toute taille, seront incités à travailler ensemble à l’optimisation et à la montée en gamme de toutes les chaînes industrielles. Nous soutiendrons la construction de mines, renforcerons la prospection et l’exploitation des ressources et accroîtrons notre capacité d’approvisionnement en ressources minérales. La coordination et la régulation seront intensifiées pour assurer le bon fonctionnement de la logistique et garantir le transport sûr et ordonné de toutes sortes de matières et produits importants tels que les ressources énergétiques, les céréales et le matériel médical. Le système de surveillance à niveaux multiples des risques sera perfectionné, notre capacité à détecter les risques et à réagir rapidement à ceux-ci devra être améliorée, de manière à ce que tout risque soit dépisté, signalé, analysé et traité le plus tôt possible.

IV) Approfondir la réforme dans les domaines importants et les maillons clés, et établir un système d’économie de marché socialiste de haut niveau. Nous poursuivrons les réformes les plus importantes en nous efforçant de lever les obstacles réglementaires entravant le développement, de manière à renforcer constamment les forces motrices et la vitalité de la modernisation socialiste du pays.

Premièrement, insuffler un dynamisme au marché. En maintenant le principe dit « consolider et développer sans relâche l’économie publique, encourager, soutenir et orienter avec détermination le développement de l’économie non publique », nous défendrons en vertu de la loi les droits de propriété et les autres droits légaux des entités entrepreneuriales, quelles qu’elles soient. Nous examinerons et amenderons les lois, les réglementations et les politiques relatives aux entreprises, de manière à briser les barrières entravant l’égal accès au marché. Nous continuerons de renforcer et d’améliorer la gestion de l’économie publique ; approfondirons la réforme sur les actifs de l’État et les entreprises publiques ; poursuivrons nos efforts visant à optimiser et restructurer la répartition des capitaux de l’État ; lancerons un nouveau cycle d’actions visant à approfondir la réforme des entreprises publiques ; pousserons en avant, de manière active et mesurée, la réforme de la propriété mixte ; et perfectionnerons le système d’entreprise moderne à la chinoise, afin de créer des entreprises publiques innovantes et d’accélérer la création d’entreprises de premier rang mondial. L’économie privée et les entreprises privées bénéficieront d’un soutien plus grand ; le droit de propriété des entreprises privées et les droits des entrepreneurs seront protégés en vertu de la loi ; ces entreprises seront encouragées à s’intégrer aux stratégies d’importance majeure de l’État et à y apporter leur contribution. La liste des villes désignées comme point de liaison pour le développement de l’économie privée sera établie et les expériences réussies de réforme et de développement des entreprises privées (deuxième série) seront généralisées sur tout le territoire. Nous soutiendrons le développement des PME, des microentreprises et des autoentrepreneurs et améliorerons la gestion et les services pour les PME et les microentreprises. Nous établirons des relations basées sur la sincérité et la transparence entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques, afin de créer un environnement favorable à la concurrence loyale et au développement dynamique des entreprises sous divers régimes de propriété. Nous perfectionnerons le système de formation graduée des PME de haute qualité, et favoriserons l’émergence de PME spécialisées, expertes, exclusives et novatrices. Le règlement des arriérés de paiement au profit des PME sera mené à bien. Nous continuerons à faire rayonner l’esprit entrepreneurial et veillerons à créer un environnement favorable à ce que les entreprises publiques passent à l’action, les entreprises privées se lancent dans des projets et les entreprises étrangères investissent.

Deuxièmement, promouvoir l’établissement d’un système de marché répondant à des critères élevés. Nous favoriserons l’émergence d’un grand marché unique au niveau national en continuant à améliorer le système de marché fondamental reposant sur la protection du droit de propriété, l’accès facile au marché, la concurrence loyale et le crédit social. Nous uniformiserons les règles de contrôle du marché. En appliquant les tâches importantes et en expérimentant des réformes globales, nous travaillerons à créer un cadre dans lequel les facteurs sont répartis selon les règles du marché de manière intégrée, synergique et efficace. Des mesures spéciales en faveur de la facilitation de l’accès au marché seront mises en œuvre dans la zone modèle d’avant-garde du socialisme à la chinoise qu’est Shenzhen, et les régions pilotes en matière de réformes majeures ainsi que les zones modèles d’avant-garde de réforme seront encouragées à tenter de nouvelles expériences et à innover. L’intégration et le partage des plateformes de transaction de ressources publiques seront menés en profondeur, et la rentabilité et l’efficacité de l’allocation des ressources publiques seront élevées sans cesse. La réforme et l’innovation concernant les appels d’offres et la soumission de projets seront approfondies, les règlements en la matière ainsi que ceux sur les achats publics seront perfectionnés de manière accélérée, la reconversion et la mise à niveau sur le plan électronique et numérique du processus seront intensifiées, et un contrôle plus serré sera exercé sur toutes les opérations et chaînes. Tout cela a pour but de créer un marché public qui fonctionne de manière transparente, équitable, réglementée et hautement efficace.

Troisièmement, créer un environnement des affaires de premier ordre conforme aux lois du marché, réglementé et tourné vers le monde. La réforme visant à promouvoir la décentralisation et la simplification administratives, à concilier la supervision et le laissez-faire et à améliorer la prestation de services sera poursuivie. Il faudra exercer les pouvoirs administratifs en vertu de la loi, appliquer les lois de façon stricte, uniforme, équitable et policée, et donner l’exemple par le respect des contrats, afin d’augmenter la crédibilité des pouvoirs publics auprès des masses et leur efficacité dans l’exécution des décisions. Le système de contrôle drastique sur tout ce qui empêche la concurrence loyale devra bien fonctionner, et les règlements ou documents réglementaires contraires aux Règlements sur l’amélioration de l’environnement des affaires seront abolis ou amendés. Nous contribuerons à l’amélioration continue de l’environnement des affaires sur tout le territoire, en demandant aux gouvernements locaux d’adopter, selon leur situation concrète, des mesures politiques d’accompagnement en la matière. Nous poursuivrons les innovations sur le plan de l’amélioration de l’environnement des affaires et encouragerons les régions qui le peuvent à mener des réformes dans ce domaine. Le système d’évaluation de l’environnement des affaires en Chine sera amélioré sans cesse, et le mécanisme permanent d’évaluation en la matière sera perfectionné. Un plan d’action visant à améliorer l’environnement des affaires dans les zones et parcs industriels importants sera élaboré, et le développement intégré de l’environnement des affaires dans les régions clés telles que les conurbations et les mégapoles sera favorisé. Nous promouvrons l’établissement d’un mécanisme permanent de contrôle sur les charges des entreprises. Pour que davantage de services publics soient accessibles sur un seul site Web, la plateforme intégrée des services administratifs devra mieux jouer son rôle central ; les mesures de la réforme visant à « accomplir une formalité administrative en une seule fois » seront généralisées ; davantage de permis et licences seront délivrés sous forme électronique ; les formalités administratives transprovinciales seront accomplies de façon plus efficace et plus satisfaisante. Nous établirons un système d’évaluation générale du crédit des entreprises, renforcerons la gestion par catégorie de leurs risques de crédit, perfectionnerons le système de code unique pour le crédit social et promouvrons le partage et l’utilisation des informations de crédibilité, afin que les PME et microentreprises puissent obtenir plus facilement des financements.

Quatrièmement, faire progresser régulièrement la réforme des domaines clés. Nous poursuivrons la réforme du système financier et fiscal, perfectionnerons le fonctionnement des transferts de paiement et des finances publiques aux échelons inférieurs à l’échelon provincial, optimiserons la structure de notre fiscalité, le système fiscal local et le système d’impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), et renforcerons les moyens financiers de base au niveau local et leur capacité d’autodéveloppement. Le système budgétaire moderne sera optimisé, et l’évaluation de l’efficacité des grandes dépenses sera renforcée. Nous approfondirons la réforme du système financier ; moderniserons le fonctionnement de la banque centrale ; encouragerons les grandes banques à prioriser les échelons de base dans la prestation de services, à améliorer leurs services financiers inclusifs et à offrir de meilleurs services aux entreprises privées ; et demanderons aux petites et moyennes institutions financières de revenir à leur vocation première et de servir la localité où se trouve leur siège. Nous poursuivrons la réforme du marché des capitaux, perfectionnerons le système de marché des capitaux à multiples niveaux, compléterons les fonctions de ce marché et majorerons la part de financement direct. La réforme du secteur du pétrole et du gaz sera poursuivie ; les réseaux des oléoducs et des gazoducs gérés au niveau provincial seront intégrés au réseau national selon les règles du marché et étape par étape ; la couverture du « réseau national unique » sera élargie ; le système d’exploitation des oléoducs et des gazoducs sera optimisé ; une action sera lancée pour vérifier le coût et fixer le prix de l’acheminement transprovincial du gaz naturel par les gazoducs ; un mécanisme d’indexation du prix de vente finale sur le coût de l’achat du gaz dans les agglomérations urbaines sera établi. La réforme visant à introduire les règles du marché dans les maillons concurrentiels des secteurs tels que le transport ferroviaire sera promue. S’agissant de la réforme du système de l’électricité, nous allons mettre en place un marché national unifié, accélérer le développement du marché *spot*, et perfectionner le mécanisme de tarification selon les règles du marché appliqué au transport transprovincial et transrégional. La réforme visant à soumettre aux règles du marché la tarification de l’électricité produite à partir des nouvelles énergies raccordée aux réseaux de distribution sera approfondie, et le mécanisme de fixation du prix du chauffage sera amélioré. La supervision et la gestion des entreprises qui jouissent d’un monopole naturel seront optimisées. Concernant l’approvisionnement en eau en provenance des ouvrages hydrauliques gérés au niveau central ou transprovincial, le coût de référence à la tarification sera vérifié et le prix, examiné et approuvé ; la réforme générale du prix de l’eau à usage agricole sera menée en profondeur. Nous continuerons la réforme des associations professionnelles et des chambres de commerce tout en envisageant d’introduire un système de contrôle par catégorie, afin d’assurer leur fonctionnement sain et réglementé.

V) Accorder la priorité au développement de l’agriculture et de la campagne, et promouvoir intégralement le redressement rural. Il faudra tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité alimentaire, élaborer un plan visant à accélérer la transformation de notre pays en une puissance agricole, consolider les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté, et créer un milieu rural beau et harmonieux où il fait bon vivre et travailler.

Premièrement, renforcer tous azimuts la base de la sécurité alimentaire. Nous veillerons à ce que les comités du Parti et les pouvoirs publics assument conjointement la responsabilité concernant la sécurité alimentaire et la protection des terres arables, et celles-ci devront faire l’objet d’un examen et d’une évaluation spéciale. Les politiques de soutien aux principales régions productrices de céréales, aux principales régions consommatrices et aux régions où l’offre et la demande de céréales atteignent un équilibre seront améliorées : les principales régions productrices devront augmenter leur productivité ; les régions capables de maintenir l’équilibre entre l’offre et la demande devront élever leurs capacités de production en exploitant leur potentiel ; les principales régions consommatrices devront élever leur taux d’autosuffisance. Un nouveau cycle d’action visant à augmenter de 50 millions de tonnes notre capacité de production céréalière sera mis en œuvre. Nos capacités de production, de transformation, d’approvisionnement, de stockage et de vente des céréales devront augmenter. Nous veillerons à maintenir les superficies cultivées et à stabiliser la production, appliquerons rigoureusement les exigences de protection des terres arables, élaborerons un plan d’exécution visant à transformer progressivement toutes les terres à usage agricole imprescriptible en champs répondant à des critères élevés, mènerons à bien le projet national de protection des terres noires, et accélérerons la création des zones de production céréalière visant à assurer la sécurité alimentaire. Les projets de production de céréales de bonne qualité devront être exécutés comme il se doit ; la construction d’installations d’entreposage et de logistique sera renforcée ; l’écoulement des stocks sera également mieux planifié. Le prix plancher pour l’achat du riz et du blé sera fixé de façon appropriée ; les subventions aux producteurs de maïs et de soja ainsi que celles pour la production de riz seront maintenues ; les mesures visant à appliquer un prix de référence pour le coton seront perfectionnées. Nous lancerons un projet d’amélioration des espèces végétales et animales, mettrons en pratique le plan d’action visant à développer le secteur des semences, et poursuivrons à pas assurés la construction de la base nationale de graines de soja. Nous veillerons à réaliser des percées dans les technologies clés et les technologies de base de l’agriculture, et renforcerons le soutien des sciences, technologies et équipements à l’agriculture. Nous travaillerons sans relâche à améliorer le système national d’approvisionnement en céréales en situation de crise, à renforcer le maintien de l’équilibre quantitatif de produits tels que les céréales, le coton et le sucre, et à améliorer la régulation des marchés concernés. Le mécanisme permettant de garantir l’approvisionnement en engrais chimiques et d’autres moyens de production agricole et de stabiliser leurs prix sera perfectionné. Nous veillerons au bon fonctionnement du mécanisme de régulation de l’élevage porcin tout en maintenant la production et l’approvisionnement dans ce domaine. Un grand effort sera déployé pour améliorer de manière décisive la qualité des grains de fourrages et des herbes destinées à régénérer des écosystèmes dégradés et pour promouvoir la reconversion et la montée en gamme de l’élevage en prairie afin de stimuler l’essor de ce secteur. Nous élaborerons une directive sur l’adoption d’une conception globale de l’alimentation, l’exploitation des ressources alimentaires et la garantie d’une offre effective d’aliments de toutes catégories. Nous développerons l’agriculture en environnement contrôlé et créerons un système d’approvisionnement alimentaire diversifié.

Deuxièmement, consolider et développer les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté. Nous renforcerons la surveillance et l’aide pour éviter qu’une partie importante de la population tombe à nouveau dans la pauvreté. Une série de projets clés visant à combler les failles et à promouvoir le renouveau dans les districts prioritaires dans le cadre du redressement rural seront mis à exécution ; les infrastructures seront améliorées ; le redressement industriel dans les régions sorties de la pauvreté sera favorisé. Le suivi des habitants relogés dans des régions plus prospères sera intensifié, et l’intégration des grands centres de relogement à la nouvelle urbanisation sera poursuivie. Nous ferons tout notre possible pour maintenir à plus de 30 millions le nombre de personnes sorties de la pauvreté insérées dans le marché du travail. Davantage de travaux rémunérés seront offerts aux populations rurales locales et les sommes destinées aux salaires seront augmentées dans l’enveloppe des projets de ce type. La coopération entre l’Est et l’Ouest sera approfondie, de même que les aides ciblées accordées aux régions pauvres par les divers organismes du pouvoir central. L’action appelant les entreprises à contribuer au redressement des villages sera promue. Nous lancerons une action spéciale en ce qui concerne l’aide aux régions pauvres à travers la consommation, perfectionnerons son mécanisme permanent et promouvrons la création de villes consommatrices modèles et de zones productrices modèles.

Troisièmement, promouvoir le développement intégré des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans les campagnes. Nous développerons l’économie collective rurale de type nouveau, encouragerons l’émergence d’exploitants agricoles de type nouveau, promouvrons les prestations de services pour l’agriculture et développerons les exploitations agricoles à grande échelle. Il faudra développer des activités agro-industrielles disposant d’atouts locaux, et créer et certifier des zones modèles de modernisation agricole, des parcs modèles de développement intégré des agro-industries au niveau national, des conglomérats agro-industriels ayant des atouts locaux, des parcs agro-industriels modernes au niveau national et des cantons modèles dans le développement agro-industriel. Le tissu industriel dans les campagnes sera amélioré, et les moyens permettant aux paysans d’augmenter leurs revenus seront multipliés. Le recyclage des déchets agricoles et forestiers sera renforcé, afin de favoriser un modèle de développement agricole circulaire. Nous promouvrons l’économie et le développement intégré des zones urbaines et rurales à l’échelon du district, favoriserons la mise en place d’un système de politiques permettant aux citadins et ruraux d’un même district de bénéficier de droits égaux en matière d’emploi, d’éducation, de soins médicaux et de services aux personnes âgées, et accélérerons l’intégration de la construction, de l’exploitation, de la gestion et de la maintenance des infrastructures publiques dans les districts, les cantons et les villages. Nous approfondirons la réforme dans les secteurs prioritaires à la campagne, améliorerons le système foncier dans les régions rurales, et procèderons de manière coordonnée aux expériences pilotes visant à reconduire, dans l’ensemble d’un district et pour une nouvelle durée de trente ans, les contrats de prise en charge forfaitaire des terres signés pour la deuxième tranche et arrivés à terme. Nous poursuivrons d’une manière mesurée les essais de réforme du système de gestion des terrains réservés au logement individuel dans les régions rurales et approfondirons les essais de réforme de commercialisation de terrains collectifs destinés à des projets de construction à but lucratif dans les campagnes.

Quatrièmement, faire progresser de manière solide et coordonnée le développement du milieu rural. Nous poursuivrons les actions visant à développer le milieu rural et élaborerons un guide pour créer un milieu rural doté pour l’essentiel de conditions de vie modernes. Nous renforcerons les maillons faibles de l’hydraulique tels que l’aménagement des petits et moyens cours d’eau, la consolidation des réservoirs endommagés ou présentant des risques, le réaménagement et la construction de zones destinées à la retenue des crues, ainsi que la prévention et le traitement des sinistres dus aux écoulements torrentiels. Nous poursuivrons la construction de grands projets d’approvisionnement en eau et la standardisation des petits projets d’approvisionnement en eau, et procèderons à l’aménagement intégré des systèmes hydrographiques ruraux. Nous travaillerons à ce que les bourgs et cantons soient desservis par des routes de qualité égale ou supérieure à la classe 3, les vieilles routes soient restaurées et les voies à fondations étroites soient élargies et réhabilitées. Nous continuerons de créer des modèles en matière de construction de « routes rurales aux quatre qualités » et d’intégration du transport urbain et rural, et approfondirons la réforme de la gestion et de la maintenance des routes en milieu rural. Les projets visant à consolider et améliorer les réseaux électriques dans les régions rurales seront poursuivis, la bioénergie et les nouvelles énergies distribuées comme l’électricité photovoltaïque et éolienne seront activement exploitées dans les campagnes. Nous améliorerons le commerce en ligne et le système d’expédition et de livraison dans les districts, les cantons et les villages, et établirons des réseaux d’artères logistiques dans les régions rurales. Les projets pour renforcer la qualité et la sûreté des maisons rurales seront mis à exécution, l’action pour l’amélioration de l’habitat rural sera poursuivie, un mécanisme de gestion et d’entretien de long terme sera introduit, la rénovation des toilettes en fonction des conditions locales devra bien avancer, l’action pour la propreté des villages sera poursuivie, et les villages traditionnels feront l’objet d’une protection accrue et d’une meilleure mise en valeur. La gouvernance rurale sera renforcée et améliorée, et les moyens de gestion tels que l’utilisation du système à points, l’approche de la liste et la gouvernance numérique seront largement diffusés.

VI) Promouvoir le développement interrégional coordonné et œuvrer à une configuration économique interrégionale et à un espace territorial reposant sur la complémentarité des atouts et un développement de qualité. Pour ce faire, nous approfondirons les grandes stratégies de développement régional et les stratégies en matière de développement interrégional coordonné, de développement des régions à fonctions spécifiques et de nouvelle urbanisation, optimiserons la répartition géographique des forces productives importantes, et mettrons au point de nouveaux moteurs de développement de qualité.

Premièrement, promouvoir solidement la stratégie de développement interrégional coordonné. Nous œuvrerons à une nouvelle configuration de développement dans la mise en valeur de l’Ouest, rendrons plus performantes et plus fortes les industries disposant d’atouts locaux, consoliderons les barrières protectrices des écosystèmes, et élargirons sans cesse la marge de manœuvre stratégique pour le développement du pays. Nous contribuerons à la réalisation de nouvelles percées dans le redressement global du Nord-Est, améliorerons les politiques de soutien qui y sont appliquées, et encouragerons le Nord-Est à améliorer la qualité et l’efficacité du développement des villes centrales et des conurbations, de même qu’à mieux préserver la sécurité alimentaire, écologique et énergétique dans l’intérêt de l’État. Nous favoriserons le décollage accéléré du Centre, y mettrons sur pied un système industriel moderne ayant comme pilier l’industrie manufacturière avancée, et ferons progresser les grands projets annuels pour le développement de qualité dans cette région. Nous encouragerons l’Est à se moderniser plus rapidement et à jouer pleinement son rôle pour stabiliser, consolider et renforcer la chaîne industrielle. Le niveau d’ouverture du Centre, de l’Ouest et du Nord-Est sera élevé ; le rôle pionnier des régions côtières de l’Est sera consolidé ; le rôle charnière de la province de l’Anhui pour relier le Centre et le delta du Changjiang sera mis en valeur ; et la construction de zones pilotes d’économie ouverte dans les régions intérieures, dont le Jiangxi, devra aller de l’avant. Nous ferons pleinement valoir le rôle leader et démonstratif des nouvelles zones de niveau national, et soutiendrons le développement accéléré des régions sous-développées, des anciennes bases révolutionnaires, des régions peuplées de minorités ethniques, des régions victimes de la dégradation écologique, des régions dépendantes de l’exploitation des ressources naturelles et des anciennes villes industrielles. Davantage de soutiens seront accordés aux régions frontalières en vue de favoriser leur développement, d’enrichir leurs habitants et d’y assurer la stabilité et la sécurité. Nous développerons l’économie maritime, construirons des plateformes pilotes d’innovation de haut niveau et intensifierons nos efforts pour faire de la Chine une puissance maritime.

Deuxièmement, poursuivre nos grandes stratégies de développement régional. Nous ferons progresser solidement le développement coordonné de la zone Beijing-Tianjin-Hebei, en veillant à promouvoir de manière coordonnée le délestage de Beijing de ses fonctions sans rapport avec son statut de capitale, à construire selon des critères de haut niveau et de haute qualité la nouvelle zone de Xiong’an et le centre-ville secondaire de Beijing, à accélérer la construction de la nouvelle zone de Binhai à Tianjin et la transformation du port de Tianjin en plaque tournante internationale de transport au nord de la Chine, et à renforcer l’édification, la prévention et le traitement conjoints de l’environnement écologique de la zone Beijing-Tianjin-Hebei. Le développement vert et respectueux de l’environnement de la ceinture économique du Changjiang sera poursuivi. Nous procèderons à l’aménagement intégral et systémique des écosystèmes, pousserons en avant les projets de dépollution « 4 + 1 », coordonnerons l’aménagement du cours principal, des affluents, des lacs, des réservoirs, des zones humides et des bandes riveraines importantes, renforcerons la protection de la biodiversité et continuerons à appliquer rigoureusement le moratoire décennal sur la pêche dans les zones importantes du bassin du Changjiang. Dans la région de la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao, la construction de grandes plateformes de coopération sera renforcée, le développement innovant sera accéléré et le niveau d’intégration au marché sera élevé. Nous ferons avancer l’exécution du programme du développement intégré du delta du Changjiang dans le cadre du XIVe Plan quinquennal, promouvrons l’intégration approfondie des industries et de l’innovation technologique, accélérerons la transformation de Shanghai en centre international dans cinq domaines définis, et approfondirons la réforme et l’innovation dans des zones prioritaires telles que la zone modèle de développement intégral, vert et écologique du delta du Changjiang. Nous poursuivrons la protection écologique et le développement de qualité du bassin du Huanghe ; intensifierons l’aménagement intégré « 3 + 1 » consistant à traiter la pollution d’origine industrielle, agricole, urbaine et les résidus miniers entreposés ; mènerons à bien les grandes batailles que sont l’économie efficace de l’eau et son utilisation rigoureusement contrôlée, ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes ; renforcerons sans cesse la lutte contre l’érosion le long des cours supérieur et moyen du fleuve ; et soutiendrons le Ningxia dans ses expériences pilotes pour planifier le développement urbain, organiser les activités humaines et productives et aménager des terrains en tenant compte de la capacité de charge des réserves d’eau.

Troisièmement, améliorer la stratégie de développement des régions à fonctions spécifiques et le système institutionnel qui l’accompagne. Nous appliquerons le plan national d’aménagement de l’espace territorial, définirons de manière plus précise et optimiserons les fonctions spécifiques de chaque région, et perfectionnerons le système institutionnel appliqué à cet effet ainsi que le système de contrôle sur l’utilisation des espaces territoriaux. Il est impératif de rigoureusement mettre en œuvre les exigences en matière de gestion et de contrôle des « trois espaces et trois limites à ne pas franchir ». Il faudra œuvrer à une nouvelle configuration de protection et de mise en valeur des espaces territoriaux répondant aux exigences suivantes : fonctions principales claires, avantages complémentaires et développement de haute qualité.

Quatrièmement, faire avancer correctement la nouvelle urbanisation centrée sur l’homme. Nous nous attacherons à promouvoir la citadinisation des travailleurs migrants, la réforme ordonnée et prudente de l’administration du *hukou* [état civil], l’uniformisation des services publics de base dans les zones urbaines, ainsi que les services publics fondamentaux de meilleure qualité en matière d’emploi, de formation professionnelle et d’assurance sociale à l’égard des migrants d’origine rurale. Il faudra promouvoir le développement coordonné des villes de taille grande, moyenne et petite axé sur les conurbations et les mégapoles, faire avancer solidement la construction de la zone économique Chengdu-Chongqing, former progressivement des mégapoles modernes, accélérer la transformation du mode de développement des mégapoles, poursuivre en profondeur l’urbanisation en se servant des chefs-lieux de district comme vecteurs principaux, et encourager les conurbations et les mégapoles à aménager un réseau d’infrastructures modernes. Nous élèverons notre niveau en matière d’urbanisme et en ce qui concerne la construction et l’administration des villes, renforcerons la construction d’infrastructures urbaines, mettrons à exécution le plan d’État en faveur du transport en commun métropolitain, et aménagerons des villes résilientes et intelligentes où il fait bon vivre. Les systèmes et les politiques en faveur du développement intégré des villes et des campagnes seront perfectionnés, de manière à faciliter la mobilité des facteurs entre celles-ci.

VII) Poursuivre une ouverture de haut niveau et amplifier les avantages résultant des interactions entre le marché intérieur et extérieur, et entre les ressources nationales et étrangères. Nous étendrons de manière mesurée notre ouverture en matière institutionnelle, ce qui implique les réglementations, les politiques restrictives, la gestion et les normes. La coopération de qualité dans le cadre de l’initiative « Ceinture et Route » sera renforcée. En nous appuyant sur les atouts de notre gigantesque marché, nous attirerons les ressources internationales au moyen du circuit économique intérieur et améliorerons la qualité et le niveau de la coopération en matière de commerce et d’investissement.

Premièrement, faire rapidement de la Chine une puissance commerciale. Nous stimulerons le développement régulier du commerce d’exportation, exploiterons le marché international par de multiples moyens et élèverons la valeur ajoutée de l’exportation dans le commerce de sous-traitance. Nous promouvrons activement le développement innovant du commerce, développerons énergiquement les nouvelles activités et nouveaux modèles tels que le cybercommerce transfrontalier et les achats de produits à exporter sur les marchés homologués, et soutiendrons plus fortement le développement des entrepôts extraterritoriaux. Le commerce de sous-traitance sera délocalisé d’échelon en échelon vers les régions du Centre, de l’Ouest et du Nord-Est. Nous poursuivrons la réforme visant à faciliter le dédouanement et assurerons la fluidité du transport de marchandises des ports maritimes et aériens importants. La construction de Hainan en port de libre-échange sera accélérée et tous les préparatifs nécessaires au démarrage des opérations douanières indépendantes sur l’île devront être faits au plus vite possible. Nous mettrons en œuvre une stratégie de montée en grade des zones pilotes de libre-échange et un plan d’action pour la construction de la zone pilote de libre-échange de Chine (à Shanghai) et de son nouveau parc à Lingang. Nous promouvrons le commerce des services, rénoverons son système de développement, mettrons en place des zones modèles de développement innovant du commerce des services au niveau national, et contribuerons à l’établissement des listes négatives du commerce transfrontalier des services appliquées respectivement à tout le pays et aux zones pilotes de libre-échange. Le commerce numérique sera activement promu.

Deuxièmement, veiller à une meilleure utilisation des capitaux étrangers et de nos investissements à l’étranger. De plus grands efforts seront déployés pour attirer et utiliser les capitaux étrangers. La liste négative d’accès au marché pour les investisseurs étrangers et le nouveau catalogue des industries chinoises recommandées aux investisseurs étrangers seront appliqués de façon approfondie afin de rendre plus souple l’accès au marché. Le secteur des services modernes bénéficiera d’une ouverture plus large. Les mesures incitant les investisseurs étrangers à financer la création de centres de R-D seront mieux appliquées. Les services de promotion des investissements étrangers seront améliorés. Nous encouragerons la mise en chantier des projets emblématiques à capitaux étrangers et veillerons à assurer leur bon déroulement et leur mise en service dans les délais prévus. Tout cela a pour objectif de stabiliser et d’accroître les investissements étrangers. La construction des zones pilotes intégrées pour l’ouverture du secteur des services gagnera en profondeur. Il faudra mettre pleinement en valeur le rôle pionnier des plateformes pour l’ouverture telles que les zones pilotes de libre-échange, le port de libre-échange de Hainan, les zones de développement et les zones franches de différentes sortes. Il faudra faire jouer aux parcs de différentes catégories leur rôle consistant à attirer davantage de capitaux extérieurs. Les droits des investisseurs étrangers seront protégés en vertu de la loi, et les entreprises à capitaux étrangers bénéficieront effectivement du traitement national. La gestion intégrale des emprunts extérieurs sera améliorée pour en renforcer la qualité et l’efficacité. Nous allons améliorer les services en faveur du développement de nos investissements à l’étranger, tout en renforçant la surveillance sur ceux-ci et la prévention des risques qu’ils pourraient encourir, sans oublier d’améliorer le niveau de leur gestion numérique. La coopération sur l’exploitation des ressources minières à l’étranger sera favorisée. Des efforts seront déployés pour promouvoir solidement l’ouverture dans les deux sens et sur le plan institutionnel du marché des capitaux.

Troisièmement, promouvoir la coopération de qualité dans le cadre de l’initiative « Ceinture et Route ». Nous mènerons à bien les activités importantes qui marqueront le 10e anniversaire du lancement de l’initiative « Ceinture et Route ». En nous concentrant sur les régions, pays, secteurs et projets prioritaires, nous consoliderons et élargirons la coopération pragmatique avec les pays partenaires. Des efforts seront déployés pour promouvoir la construction des « petits et beaux » projets, mettre en place une série de projets emblématiques et approfondir la coopération internationale en matière de capacités de production et en marché tiers. Nous ouvrirons de nouveaux horizons de coopération et ferons progresser les projets « route de la Soie de la santé », « route de la Soie verte », « route de la Soie numérique » et « route de la Soie de l’innovation ». Des zones pilotes de coopération pour le « cybercommerce de la route de la Soie » seront mises en place. Nous optimiserons les dispositions d’ouverture régionale, promouvrons solidement le développement de qualité des zones clés dans le Xinjiang et le Fujian, et pousserons en profondeur la construction des zones pilotes prioritaires de développement et d’ouverture dans les régions frontalières. La coopération en faveur de l’interconnexion des infrastructures sera renforcée. Nous consoliderons la bonne dynamique de développement du fret Chine-Europe et assurerons la sûreté et la fluidité de la circulation des trains de fret. Nous accroîtrons davantage l’influence des projets phares tels que le « transport maritime de la route de la Soie » et promouvrons la construction de la « route de la Soie aérienne ». Le système de contrôle et de prévention des risques sera amélioré, et tous nos projets à l’étranger feront l’objet d’une protection plus efficace contre les risques. Nous assurerons le succès du troisième Forum « Ceinture et Route » pour la coopération internationale. Nous renforcerons notre capacité de communication internationale, afin de mieux présenter au monde la coopération dans le cadre de l’initiative « Ceinture et Route ».

Quatrièmement, participer activement à la gouvernance économique mondiale. Nous défendrons fermement le système commercial multilatéral et maintiendrons la diversité et la stabilité de la configuration économique et des relations économiques et commerciales internationales. Nous participerons intégralement et activement à la réforme de l’Organisation mondiale du Commerce, poursuivrons les efforts en faveur de la mise en œuvre de qualité de l’accord de Partenariat régional économique global (RCEP), accélérerons nos démarches pour adhérer à l’accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP) et à l’accord de Partenariat sur l’économie numérique (DEPA), et négocierons avec de nombreux pays et régions la signature d’accords de libre-échange de haut niveau. Nous ferons avancer la mise en œuvre de l’initiative pour le développement mondial et renforcerons la coopération avec les mécanismes multilatéraux tels que les Nations Unies, le G20, l’APEC, les BRICS, le Sommet ASEAN plus Trois (Chine, Japon, République de Corée) et l’Organisation de Coopération de Shanghai.

VIII) Persévérer dans l’idée selon laquelle la nature est la source de toutes nos richesses, et promouvoir un développement vert, sobre en carbone, économe en ressources et hautement performant qui accorde la priorité à la protection de l’environnement. Il faudra accélérer la transition écologique du mode de développement ; approfondir la lutte contre la pollution ; poursuivre activement et prudemment nos actions en matière d’atteinte du pic des émissions de CO2 et de neutralité carbone ; appliquer une stratégie d’économie tous azimuts ; coordonner les actions menées dans les domaines de la restructuration industrielle, du traitement de la pollution, de la protection des écosystèmes et de la lutte contre le changement climatique ; et faire progresser de manière synergique la réduction des émissions de carbone, la diminution de la pollution, la promotion du développement vert et le maintien de la croissance.

Premièrement, soutenir le développement des industries vertes et bas carbone. Il est impératif de mettre fin au développement aveugle de projets hautement polluants, énergivores et de bas niveau. Le catalogue-guide des industries vertes (version modifiée) sera publié, les politiques en faveur de leur développement seront perfectionnées, et la mise au point des technologies environnementales ainsi que la diffusion de produits verts seront largement promues. La fabrication verte sera activement poursuivie, la production propre sera généralisée dans l’ensemble du pays, et la reconversion en matière de production propre sera promue dans les secteurs clés. Il importe d’accélérer la reconversion écologique dans les domaines clés, dont l’industrie, le bâtiment et les transports ; de soutenir les actions telles que les mutations techniques en faveur des économies d’énergie et de la réduction des émissions de carbone, le renouvellement des équipements, le recyclage, le renouvellement technique et la transformation numérique ; et de faire avancer l’aménagement de parcs industriels clés conformément aux exigences de l’économie circulaire. Un grand effort sera déployé pour favoriser l’utilisation à la fois économe et optimale des ressources en eau, remettre en état les canalisations d’eau endommagées ou usées dans les villes prioritaires et les chefs-lieux de district et encourager l’utilisation d’échelle de l’eau de mer dessalée. L’économie du recyclage sera vigoureusement développée ; la mise en place d’un système de recyclage des déchets sera accélérée ; le recyclage des équipements à énergies nouvelles, des batteries de véhicule et des nouveaux types de produits électroniques sera renforcé ; le système de récupération et de traitement des appareils électroménagers usagés sera continuellement amélioré. Nous préconiserons la consommation verte et lutterons contre le suremballage. Nous promouvrons de manière coordonnée et intégrale les économies d’énergie, de céréales, de terres, de matières premières, d’eau et de minerais, favoriserons l’utilisation économe et efficace de toutes les ressources, et accélérerons la transformation écologique des modes de vie et de production.

Deuxièmement, promouvoir effectivement la lutte contre la pollution. Nous poursuivrons la campagne « ciel bleu, eaux limpides, terre propre ». Nous intensifierons les combats emblématiques concernant, entre autres, l’élimination de la pollution atmosphérique grave, la lutte contre la pollution à l’ozone et le traitement de la pollution causée par les gaz d’échappement des poids lourds diesel, et renforcerons le contrôle coordonné et le traitement synergique interrégional des divers polluants atmosphériques, afin d’améliorer constamment la qualité de l’air. Il importe de coordonner les efforts en faveur de l’aménagement des ressources en eau ainsi que des milieux et écosystèmes aquatiques, de poursuivre le traitement des eaux putrides des villes, de reconduire l’action visant à identifier et aménager les points d’évacuation des eaux usées qui coulent vers les rivières et la mer, de construire des usines modèles de traitement des eaux usées répondant aux normes élevées du développement vert et bas carbone, et d’intensifier continuellement la réutilisation des eaux usées recyclées. La bataille décisive pour l’aménagement global des zones maritimes prioritaires sera menée en profondeur, et la campagne visant à rendre nos baies plus belles devra bien progresser. La prévention et le contrôle à la source de la pollution des sols seront renforcés. Il faudra favoriser l’utilisation sûre des terres agricoles contaminées et des terrains à bâtir prioritaires, procéder au traitement des terres agricoles polluées afin qu’elles puissent être utilisées sans risque, et mettre en œuvre une action visant à dépolluer à la source les terres agricoles contaminées par le cadmium ou d’autres métaux lourds. Nous continuerons notre bataille décisive contre la pollution dans les zones rurales, notamment celle due aux activités agricoles ; mènerons à bien les actions visant à traiter la pollution diffuse d’origine agricole dans la ceinture économique du Changjiang et le bassin du Huanghe ; poursuivrons les expériences pilotes en matière de traitement de la pollution diffuse d’origine agricole ainsi que de contrôle et d’orientation dans ce domaine ; et promouvrons le traitement des eaux usées, le tri des déchets ménagers et leur transformation en ressources réutilisables dans les zones rurales. Le traitement des déchets solides et des nouveaux polluants sera renforcé ; la construction de villes « zéro déchet » continuera à progresser ; la diminution, le traitement et le recyclage des déchets solides seront assurés ; le contrôle des déchets dangereux sera continuellement renforcé et notre capacité à les traiter sera constamment améliorée. La lutte contre la pollution des plastiques tout au long de la chaîne sera poursuivie. Les infrastructures environnementales dans les zones urbaines et rurales seront renforcées afin d’améliorer la situation. Le système de gestion et de contrôle environnementaux par zones sera perfectionné. Davantage de tournées d’inspection sur la protection de l’environnement devront être organisées sous la direction des autorités centrales.

Troisièmement, renforcer la protection et l’aménagement des écosystèmes. Nous procèderons à une protection intégrale et à un aménagement systématique de l’environnement englobant les montagnes, rivières, forêts, champs, lacs, steppes et déserts de sable, afin d’assurer la diversité, la stabilité et la durabilité des écosystèmes. Nous poursuivrons les grands projets de protection et de restauration des principaux écosystèmes ; entreprendrons, en suivant des méthodes scientifiques, des actions de reboisement du pays à grande échelle ; renforcerons la protection et l’aménagement des grands fleuves et rivières ainsi que des principaux lacs et zones humides ; mettrons en œuvre le système de repos et de remise en état des steppes, forêts, rivières, lacs et zones humides ; mènerons de manière coordonnée la lutte contre la désertification, l’extension des déserts rocheux et l’érosion des sols ; ferons avancer la création d’un réseau de réserves naturelles constitué principalement par des parcs nationaux ; et consoliderons et optimiserons le système national de barrières protectrices des écosystèmes. De plus grands efforts seront consacrés à la prévention et au contrôle des invasions d’espèces exotiques, et de grands projets de préservation de la biodiversité seront mis en œuvre. Nous introduirons un mécanisme complet de valorisation des produits écologiques ; assurerons l’application des divers mécanismes de compensation pour la protection des écosystèmes ; publierons les règlements de compensation pour la protection des écosystèmes ; et ferons avancer la mise en place du système de compensation pour la protection des écosystèmes dans le bassin du lac Taihu et d’autres bassins importants. La protection et la restauration des écosystèmes maritimes seront renforcées.

Quatrièmement, poursuivre activement et prudemment nos actions en matière d’atteinte du pic des émissions de CO2 et de neutralité carbone. Conformément aux dispositions du système de politiques « 1 + N », nous devrons, en nous appuyant sur les ressources énergétiques dont est doté notre pays, en suivant le principe selon lequel « on ne doit détruire l’ancien que lorsque le nouveau est prêt à le remplacer », et en maintenant un rythme adéquat, poursuivre de façon méthodique et graduelle les dix actions sur l’atteinte du pic des émissions de CO2. Nous améliorerons le contrôle de l’intensité et du volume global de la consommation d’énergie, tout en nous concentrant sur le contrôle de la consommation des énergies fossiles, afin de parvenir progressivement à la mise en place d’un système de « double contrôle » (intensité + volume global) des émissions de carbone. Nous mènerons des expériences pilotes en matière d’innovation synergique reposant sur la participation des régions, des villes, des parcs industriels et des entreprises afin de réduire la pollution et les émissions de carbone. Nous favoriserons l’utilisation propre et efficace du charbon et la mise au point des technologies afférentes ; promouvrons énergiquement la transformation des centrales au charbon pour qu’elles consomment moins d’énergie, émettent moins de CO2, fonctionnent de manière plus souple et contribuent de manière plus efficace au chauffage ; favoriserons activement la mise en chantier du deuxième lot de projets de construction de grandes centrales éoliennes et photovoltaïques ; promouvrons méthodiquement l’approbation et la mise en chantier du troisième lot de projets dans ce domaine ; développerons la filière de stockage d’énergies ; et ferons avancer énergiquement la construction de centrales à réserve pompée. Nous accélérerons la R-D, l’emploi et la généralisation de technologies avancées permettant d’économiser l’énergie et de réduire les émissions de CO2 ; mettrons en chantier des projets pilotes qui émettent peu de carbone, atteignent la neutralité carbone ou affichent un bilan carbone négatif ; et organiserons la construction de villes pilotes dans le domaine du développement vert et bas carbone. Nous parachèverons le système de calcul des émissions de carbone, mènerons à bien la gestion de la deuxième période d’engagement sur le marché national du carbone, améliorerons le système de transactions de ce marché, et sévirons contre tout acte de falsification des données relatives aux émissions de CO2. Nous veillerons à coordonner les marchés de l’électricité verte et des certificats verts avec le marché du carbone et la régulation de la consommation d’énergie. Nous améliorerons la capacité des écosystèmes à séquestrer le carbone. De plus, nous prendrons une part active à la gouvernance mondiale en matière de changement climatique.

IX) Consolider les fondements sur lesquels reposent la sécurité nationale et la stabilité sociale, et faire en sorte que la nouvelle architecture de sécurité contribue à la nouvelle architecture de développement. Nous devrons penser à toutes les éventualités en envisageant d’abord le pire ; en nous attaquant aussi bien aux symptômes qu’à la racine des problèmes et en adoptant une approche qui prend en considération à la fois le court et le long terme, nous devrons renforcer notre capacité et nos mécanismes d’alerte, de prévention et de contrôle des risques ; et veiller à prévenir les risques sécuritaires systémiques.

Premièrement, renforcer la prévention et le contrôle des risques majeurs dans le domaine économique et financier. Conformément au principe dit « le logement, c’est pour habiter, pas pour spéculer », nous accélérerons la mise en place d’un système de logement caractérisé par la diversification de l’offre, la multiplication des garanties et une importance égale accordée à l’achat et à la location, et mettrons en œuvre des mécanismes permanents visant à favoriser le développement sain et régulier du marché immobilier. Nous devrons utiliser à bon escient notre boîte à outils en tenant compte de la situation de chaque ville, appliquer correctement les politiques différenciées en matière de crédit, faire jouer son rôle de soutien au fonds d’épargne-logement, et veiller à répondre à la demande de base et de confort en matière de logement. Il importe de régler au mieux le problème du logement des jeunes et des nouveaux citadins, d’augmenter l’offre de logements locatifs sociaux et de réglementer le marché des baux à long terme. Nous veillerons à ce que toutes les parties assument leurs responsabilités ; mènerons des actions concrètes pour que tout logement soit livré à l’acquéreur dans le délai prévu et pour que le bien-être de la population et la stabilité sociale soient garantis ; mettrons en œuvre de manière méthodique le projet visant à améliorer le bilan des sociétés immobilières de qualité ; et travaillerons à prévenir et éliminer efficacement les risques des entreprises leaders du secteur. Nous poursuivrons nos efforts pour maîtriser ou éliminer les risques dans les institutions de grande importance, réagirons activement au rebond des créances douteuses, et ferons progresser méthodiquement la réforme et l’amélioration de la capacité à absorber des risques des banques petites et moyennes, des sociétés d’assurance et des sociétés fiduciaires, afin d’éviter de générer les risques régionaux et systémiques. Nous renforcerons et améliorerons la supervision financière moderne, et veillerons à ce que toutes les activités financières soient soumises à un contrôle conformément à la loi. Nous devrons suivre de près et analyser les risques importés qui pourraient être générés par les fluctuations du marché économique et financier international, et garder une haute vigilance sur le risque de régression corrélative du marché financier intérieur et extérieur, tout en améliorant de façon dynamique nos politiques de prévention. S’agissant de l’endettement des gouvernements locaux, il faudra mieux prévenir et résorber les risques, intensifier le contrôle concerté interdépartemental, optimiser la structure des échéances des dettes, alléger la charge des intérêts, et enfin, tout faire pour freiner l’augmentation des dettes cachées et en éliminer les encours existants.

Deuxièmement, poursuivre nos efforts pour assurer la sécurité des ressources énergétiques. Nous poursuivrons la révolution énergétique, accélérerons la planification et la construction d’un nouveau système énergétique, redoublerons d’efforts pour améliorer le système de production, d’approvisionnement, de stockage et de vente d’énergie, perfectionnerons le système de responsabilité en matière de sécurité au travail, et améliorerons notre capacité autonome à assurer la sécurité énergétique. Il faudra renforcer l’emploi plus efficace du charbon pour satisfaire les besoins essentiels, libérer de façon ordonnée les capacités de production avancées de charbon à condition que la sécurité de la production soit assurée, construire des puits de mine modernes selon les critères de qualité élevés, et intensifier le contrôle de l’exécution des contrats à moyen et long terme concernant la houille destinée à la production électrique, ainsi que les garanties pour le transport, dont les chemins de fer. Nos capacités de production et d’approvisionnement de l’électricité seront élevées ; les sources d’énergie électrique de toutes sortes, en particulier les sources fiables, dont les centrales au charbon, seront renforcées ; la gestion conjointe entre les sociétés houillères et les entreprises d’électricité au charbon, et entre ces dernières et les entreprises d’électricité à énergies renouvelables sera promue ; les prix du transport et de la distribution de l’électricité raccordée aux réseaux électriques régionaux ou provinciaux et soumis à la troisième période de contrôle seront vérifiés ; des études seront menées pour mettre en place un mécanisme de compensation des producteurs d’électricité en fonction de la puissance installée inutilisée ; la construction de lignes à très haute tension sera accélérée ; une série de réseaux électriques très résistants et hautement fiables seront construits dans certaines zones importantes du pays ; les projets hydroélectriques et la protection de l’environnement seront coordonnés ; l’électricité nucléaire sera développée de manière plus active, sûre et structurée. Notre capacité à couvrir les pics de consommation et à assurer l’approvisionnement en cas d’urgence sera renforcée plus rapidement, et les mécanismes de garantie du fonctionnement du réseau électrique seront améliorés. Nous soutiendrons les projets d’exploitation des ressources chinoises telles que le minerai de fer, le potassium et le lithium, et intensifierons la prospection et l’exploitation du pétrole et du gaz naturel, tout en accroissant leur volume de production et leurs réserves dans le pays. Le système et les mécanismes de gestion des produits pétroliers seront améliorés. Les nouveaux projets destinés au remplacement du charbon par le gaz resteront soumis à un contrôle rigoureux, et une offre régulière du gaz naturel sera assurée. Nous renforcerons le système des réserves de l’État, en optimisant la répartition de ces réserves ainsi que les réseaux d’infrastructures afférents, en poursuivant sur toute la ligne la construction du centre national de stockage et de transport des produits primaires dans le port de Ningbo-Zhoushan et en planifiant la répartition rationnelle des réserves stratégiques de combustibles gazeux et liquides produits à partir du charbon.

Troisièmement, mettre à niveau la gouvernance en matière de sécurité publique. Il conviendra de poursuivre l’action spéciale de prévention des risques liés à la sécurité dans la production, de renforcer le contrôle de la sécurité dans les secteurs et domaines prioritaires, et de prévenir et d’éviter la survenue d’accidents graves ou extrêmement graves, de manière à sauvegarder la vie et les biens des habitants. Nous augmenterons nos capacités à prévenir les calamités naturelles, à réduire les pertes et à venir en aide aux sinistrés, ainsi qu’à assurer la gestion et l’approvisionnement en cas d’incidents publics graves. Parallèlement, nous renforcerons les forces nationales d’intervention d’urgence au niveau régional. Nous resserrerons le contrôle sur la sécurité des produits alimentaires et pharmaceutiques ainsi que des produits industriels prioritaires et des équipements spéciaux. Il importe de renforcer la cybersécurité. Nous renforcerons les mesures destinées au maintien de l’ordre public, contribuerons activement à l’édification d’une Chine sûre, et ferons tout le nécessaire pour éviter les risques d’incidents sociaux graves et préserver la stabilité de toute la société.

X) Mettre en œuvre davantage de mesures bénéfiques au bien-être du peuple et améliorer effectivement le niveau de vie de la population. Nous insisterons sur la garantie et l’amélioration du bien-être de la population à travers la promotion du développement, et nous efforcerons de résoudre comme il se doit les problèmes qui préoccupent le plus les masses populaires et qui réclament d’urgence une solution, pour que celles-ci se sentent plus satisfaites, plus heureuses et plus en sécurité, et que l’harmonie et la stabilité sociales soient assurées.

Premièrement, stabiliser la situation de l’emploi et créer davantage d’emplois. Nous ferons mieux fonctionner le système de soutien à l’embauche des groupes prioritaires de demandeurs d’emploi : multiplierons les canaux permettant aux nouveaux diplômés universitaires de trouver un emploi en recourant au marché et à des moyens sociaux, exploiterons les opportunités d’emploi aux échelons de base et maintiendrons le grand nombre de postes qui existent dans le secteur public ; encouragerons les travailleurs migrants d’origine rurale à se faire embaucher en ville ou à trouver du travail dans leur région d’origine ou à proximité ; mènerons à bien la réinsertion des militaires démobilisés ; et continuerons de fournir une assistance en matière d’emploi aux personnes handicapées et aux autres personnes ayant de la difficulté à trouver du travail, en vue de garantir leurs moyens d’existence. Nous promouvrons l’emploi par la création d’entreprises, soutiendrons la construction de centres modèles innovants en matière d’emploi, mènerons l’action visant à favoriser la création d’entreprises par les groupes prioritaires, et soutiendrons et réglementerons le développement des nouvelles formes d’emploi. La politique sur le remboursement aux entreprises d’une partie de leurs cotisations à l’assurance chômage sera parachevée en vue d’y stabiliser l’emploi. Le système de formation professionnelle tout au long de la vie sera parachevé, le programme de formation spécifique dispensée aux groupes prioritaires sera exécuté de manière approfondie, la construction et l’utilisation communes des centres de formation-stage publics seront activement promues, et bon nombre de centres de formation de hautes aptitudes professionnelles devront être créés. Le système de services publics en matière d’emploi sera parachevé, le projet visant à améliorer la qualité des services à l’emploi sera poursuivi et de bons services publics à l’emploi et à l’entrepreneuriat seront cités comme exemple à suivre. Nous éliminerons les obstacles institutionnels entravant la mobilité de la main-d’œuvre et des personnes compétentes, supprimerons les restrictions injustifiées et les discriminations compromettant l’équité en matière d’emploi, et protégerons comme il se doit les droits des travailleurs flexibles et de ceux qui sont engagés dans de nouvelles formes d’activités.

Deuxièmement, accroître les revenus des habitants. Il faudra améliorer les politiques de soutien « 1 + N » en faveur du développement de haute qualité du Zhejiang et de sa transformation en zone modèle de prospérité commune. Nous parachèverons le mécanisme de hausse raisonnable des salaires et donnerons des conseils aux instances locales concernant la majoration convenable du salaire minimum en vigueur dans leurs localités. Il faudra améliorer les politiques relatives à la rémunération en fonction des facteurs de production, explorer plus de pistes permettant d’augmenter les revenus des facteurs des personnes à revenu faible ou moyen, diversifier les canaux favorisant la hausse des revenus de la propriété des ménages, accroître par divers moyens les revenus des paysans, garantir effectivement la paie des travailleurs migrants d’origine rurale, et continuer à élargir les groupes à revenu intermédiaire. Nous renforcerons la régulation de la fiscalité, de la protection sociale et des transferts de paiement, remettrons de l’ordre dans la distribution des revenus et réglementerons les mécanismes d’accumulation des richesses. Il faudra réglementer le développement des organisations de bienfaisance, perfectionner les mécanismes liés aux œuvres de bienfaisance et leur faire jouer leur rôle dans la troisième distribution.

Troisièmement, accélérer la mise en place d’un système éducatif de haute qualité. Le projet visant à faire de la Chine un pays d’excellence dans le domaine de l’éducation sera mis à exécution. Le développement équilibré et de qualité de l’enseignement obligatoire devra être accéléré et l’écart entre les villes et les campagnes devra être efficacement réduit, la répartition des ressources éducatives sera optimisée entre les différentes régions, et l’éducation préscolaire et l’éducation spéciale d’intérêt général seront énergiquement promues. Nous encouragerons la diversification des écoles secondaires du deuxième cycle. Nous coordonnerons les efforts en faveur de l’innovation synergique dans l’éducation professionnelle, l’enseignement supérieur et la formation continue ; favoriserons l’interconnexion entre l’enseignement professionnel et l’enseignement général, l’association entre l’éducation et le monde du travail, ainsi que l’alliance entre la recherche scientifique et l’éducation ; et optimiserons le positionnement de l’éducation professionnelle. Le développement des disciplines de base, des disciplines émergentes et des disciplines croisées sera renforcé, et la formation de talents innovants hors du commun sera énergiquement promue. L’édification d’universités de premier rang mondial aux caractéristiques chinoises et le développement de disciplines concurrentielles seront accélérés. Par ailleurs, nous veillerons à bien orienter et réglementer le développement de l’enseignement privé, à soutenir l’éducation spéciale et à promouvoir la numérisation de l’éducation.

Quatrièmement, continuer d’améliorer le système de protection sociale. Nous parachèverons notre système de protection sociale multiniveaux et ferons en sorte qu’il couvre l’ensemble de la population, assure la coordination entre les régions urbaines et rurales, et fonctionne de manière fiable, unifiée, équitable, réglementée et durable. Nous favoriserons le développement réglementé du 3e pilier de l’assurance vieillesse et promouvrons les régimes de pension privés. Il faudra assurer le bon fonctionnement du mécanisme de financement de l’assurance vieillesse de base et de l’assurance maladie de base et celui de réajustement des pensions et des remboursements afférents ; améliorer la gestion centralisée au niveau national de l’assurance vieillesse de base et promouvoir la gestion unifiée au niveau provincial de l’assurance maladie de base, de l’assurance chômage et de l’assurance contre les accidents du travail ; parachever le système d’assurance contre les maladies graves et le système d’assistance médicale ; et pratiquer comme il se doit le règlement direct des frais médicaux générés en dehors de la région de domiciliation. Il conviendra de perfectionner le mécanisme de souscription à la sécurité sociale des groupes tels que les travailleurs migrants d’origine rurale et les personnes exerçant un emploi flexible ou engagées dans de nouvelles formes d’activités, tout en poursuivant les expériences pilotes concernant l’assurance contre le préjudice professionnel lié aux nouvelles formes d’activités. Il faudra continuer d’améliorer le système d’assistance sociale hiérarchisé et catégorisé tout en rénovant et multipliant les services dans ce domaine. Les expériences pilotes concernant le système d’assurance pour les soins de longue durée seront diffusées sur une plus grande échelle et les politiques afférentes devront être unifiées. Le système de protection des orphelins et des enfants privés de tuteur (tutrice) sera perfectionné, de même que le système de soins et de services permettant à toutes les personnes en difficulté de la société de bénéficier d’une assistance adaptée à leurs besoins. Nous renforcerons le système permettant de préserver, voire d’augmenter les fonds de la sécurité sociale et d’assurer un contrôle sur leur sécurité.

Cinquièmement, assurer l’offre de produits de première nécessité au quotidien et stabiliser leurs prix. Il faudra renforcer la régulation de la capacité de production en matière de porcs sur pied et l’ajustement des stocks de viande de porc, assurer l’approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité tels que les céréales, l’huile de cuisson, la viande, les œufs et les légumes, et stabiliser leurs prix. Nous planifierons la construction de grands entrepôts dans les banlieues des grandes villes, afin d’élever notre capacité à garantir l’approvisionnement en vivres aux citadins dans les situations d’urgence. Il faudra mener des enquêtes sur les coûts des produits importants tels que les produits agricoles et le charbon, de manière à mieux soutenir l’approvisionnement de ces produits et la stabilisation de leurs prix. Le mécanisme consistant à réajuster les prestations d’assistance et de garantie sociales en fonction de la hausse des prix devra fonctionner correctement, et les allocations devront être versées intégralement et ponctuellement. Nous renforcerons le contrôle des prix et réprimerons sévèrement tous les actes contrevenant aux lois et règlements en vigueur comme l’accaparement de marchandises, le renchérissement en cascade des prix, etc.

Sixièmement, améliorer le système des services publics. Le cahier (nouvelle version) des Normes nationales en matière de standardisation des services publics de base sera publié, et la surveillance et l’évaluation du niveau d’homogénéisation des services publics de base seront organisées. Nous continuerons de combler les lacunes des services aux particuliers tout en améliorant leur qualité, et envisagerons la prise des mesures visant à créer un cadre de vie de haute qualité dans les villes. Les services publics de base seront renforcés dans les régions rurales, et le système des services publics de base profitant à tous les résidents permanents locaux sera parachevé. Il faudra poursuivre la stratégie nationale visant à répondre activement au vieillissement de la population, développer les œuvres sociales et le secteur des services aux personnes âgées, promouvoir les services d’intérêt général à leur égard, mettre en place un système de services conjuguant le domicile, la communauté et les établissements spécialisés et intégrant les soins médicaux et prophylactiques, renforcer les services de santé pour les personnes âgées et la gestion en la matière, et élaborer des politiques en faveur de l’économie des seniors. Il importera d’appliquer les mesures de soutien à la natalité, de développer des services de garde d’enfants d’intérêt général, et de réduire les coûts liés à la maternité, à l’éducation et à la vie quotidienne des enfants, afin d’assurer à long terme un accroissement démographique équilibré. Il faudra continuer d’améliorer les services pour les personnes âgées et les enfants et accroître l’offre de services liés aux soins des personnes âgées et à la garde d’enfants en bas âge. La construction de la deuxièmement série de villes amies des enfants devra progresser de manière coordonnée. Un plus grand effort sera déployé pour mener à bien les tâches suivantes : développer une culture socialiste à caractère avancé ; mettre en œuvre les projets en faveur de la transmission, de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel ; protéger plus efficacement le patrimoine matériel et culturel ; diversifier l’offre de services culturels modernes ; favoriser la numérisation de la culture nationale ; promouvoir les projets innovants en faveur de « la culture pour tous » ; faire progresser la construction et la mise en valeur des parcs culturels nationaux ; développer les réseaux de radiotélévision intelligents et le tourisme intelligent ; et favoriser l’intégration culturelle et touristique. Nous veillerons au développement de la philosophie et des sciences sociales. Des projets seront mis à exécution pour remédier aux faiblesses des installations d’activités sportives populaires et pour développer les services publics de haut niveau en faveur du sport de masse. Nous développerons les services à domicile dans les quartiers d’habitation, tout en améliorant la capacité des points de service implantés aux échelons de base. Nous impulserons la réforme et améliorerons la qualité en matière de gestion des hôpitaux et des établissements d’hébergement réservés aux invalides, intensifierons la rénovation des monuments commémoratifs aux martyrs, poursuivrons la construction de centres de santé mentale, et promouvrons la création au niveau provincial de cliniques de massage dont les professionnels sont des malvoyants et non-voyants. Le système de services publics juridiques sera perfectionné.

Nous continuerons à appliquer, de manière ferme, intégrale et précise, les principes dits « un pays, deux systèmes », à pratiquer les principes dits « administration de Hong Kong par les patriotes » et « administration de Macao par les patriotes », et soutiendrons les efforts de Hong Kong et de Macao pour développer leur économie, améliorer leur bien-être social et régler les contradictions et problèmes profonds inhérents à leur développement économique et social. Nous encouragerons Hong Kong et Macao à consolider et élever leur position dans la finance internationale, le commerce, les transports maritimes, l’aviation, l’innovation technologique, la culture et le tourisme, et à promouvoir énergiquement les industries émergentes reposant sur les innovations technologiques. De même, nous aiderons Macao à orienter son économie vers un développement adéquatement diversifié. Nous encouragerons Hong Kong et Macao à promouvoir des échanges plus ouverts et des coopérations plus étroites avec tous les pays et territoires du monde. Nous mettrons en œuvre intégralement la stratégie globale du Parti pour résoudre la question de Taiwan dans la nouvelle ère, resterons fidèles au principe d’une seule Chine et au « Consensus de 1992 », ferons progresser la réunification pacifique de la patrie, promouvrons les échanges et la coopération économiques et culturels entre les deux rives du Détroit, améliorerons les systèmes et politiques visant à accroître le bien-être des habitants de Taiwan, et approfondirons le développement intégré des divers domaines.

Pour l’exercice 2023, les tâches de développement économique et social sont lourdes et ardues. Nous devons nous unir encore plus étroitement au Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, continuer à nous guider sur la pensée de Xi Jinping sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, appliquer intégralement l’esprit du XXe Congrès du Parti, prendre pleinement conscience de la signification cruciale de la « double confirmation », raffermir les « quatre consciences » et la « quadruple confiance en soi », et préserver résolument la position centrale du secrétaire général Xi Jinping dans le Comité central et le Parti ainsi que l’autorité et la direction centralisée et unifiée du Comité central du Parti. En appliquant les décisions et les dispositions du Comité central du Parti et du Conseil des affaires d’État, nous devons nous soumettre volontairement à la supervision de l’APN et écouter avec attention les remarques et suggestions du CCPPC. En faisant preuve d’un esprit d’initiative et en tenant compte de la réalité, nous devons travailler d’arrache-pied et avancer vaillamment, afin de réaliser tous les objectifs que nous nous sommes fixés pour cette année et d’apporter de nouvelles contributions à l’édification intégrale d’un pays socialiste moderne et à la promotion du grand renouveau de la nation chinoise dans tous les domaines.